

## INTERVIEW

Gérard  
**LARCHER**

Équilibre,  
temps long  
et indépendance :  
le Sénat a 150 ans



## DOSSIERS

150 ans du Sénat  
Trump : un nouvel ordre économique ?  
Cancer  
Régions & agriculture

## MOUVEMENTS

Nominations  
Missions  
Élections

# UN RÉSEAU

Dimensionnant, performant, impactant,  
optimisé, à effet de levier



CHAMBRE DE COMMERCE  
ET D'INDUSTRIE

1<sup>er</sup> ACCÉLÉRATEUR DES ENTREPRISES

121 CCI

9 000 CHEFS D'ENTREPRISE

14 000 COLLABORATEURS

## APPUI



**483 000** porteurs de projets reçus,  
orientés, accompagnés par an

**656 000** entreprises sensibilisées  
et accompagnées par an

## FORMATION



**515 000** jeunes et adultes  
formés chaque année

**270** organismes de formation

**150** certifications professionnelles

## INFRASTRUCTURES



**575** équipements gérés

**89/101** départements ont au moins  
une infrastructure gérée par une CCI

**Éditeur**

François-Xavier d'Aillières  
fxdailieres@trombinoscope.com

**DOCUMENTALISTES**

Isabelle Hay  
ihay@trombinoscope.com  
Sylvain Ragot  
sragot@trombinoscope.com

**RÉDACTION**

Adèle Hospital  
ah.trombinoscope@gmail.com  
Mailys Khider  
mk.trombinoscope@gmail.com

**PUBLICITÉ**

Directrice de clientèle  
Delphine Léguillon  
dleguillon@trombinoscope.com

**Responsable Business Développement**

Jérôme Oysel  
joysel@trombinoscope.com

**MAQUETTE**

Delphine Léguillon

**ABONNEMENT**

Abonnement 1 an Tome I, Tome II  
et Revue : 890 euros H.T.  
Tél. 03 27 56 38 57  
trombinoscope@propublic.fr

**LE TROMBINOSCOPE**

L'information du monde politique, économique et des territoires

SAS au capital de 20.000 euros  
922 389 929 RCS Nanterre  
TROMBIMEDIA  
Le Trombinoscope  
5 rue d'Amboise  
75002 Paris  
Dépôt légal à parution  
ISSN 2266 5587  
Président : Alexandre FARRO

**IMPRESSION**

Printcorp

# Édito

## Le Sénat : pilier de l'équilibre démocratique

**A**

lors que le Sénat célèbre ses 150 ans, il demeure plus que jamais un acteur clé de notre démocratie. Loin d'être une simple chambre d'enregistrement ou une institution figée, il incarne la continuité et la stabilité dans un paysage politique en perpétuelle recomposition. Régulièrement contesté, le bicamérisme prouve pourtant aujourd'hui toute sa pertinence, dans un contexte de fragmentation politique sans précédent.

Depuis 2022, la tripartition du paysage politique et l'absence de majorité absolue à l'Assemblée nationale ont redonné au Sénat un rôle essentiel. Là où la chambre basse est soumise aux soubresauts de l'actualité et aux tensions partisans, la chambre haute offre une vision de long terme, un espace de réflexion et de compromis. Cette singularité s'explique par son mode d'élection, qui garantit son indépendance vis-à-vis du pouvoir exécutif et assure une représentation fidèle des territoires.

Institution centrale du processus législatif, le Sénat joue un rôle décisif dans l'élaboration des lois. Entre octobre 2023 et septembre 2024, 62 % des amendements proposés par le Sénat ont été intégrés dans les textes adoptés définitivement par l'Assemblée nationale. Cette statistique illustre la complémentarité entre les deux chambres et la richesse du travail parlementaire. La navette législative n'est pas une contrainte : elle permet d'améliorer les lois, d'y insuffler la sagesse et l'expérience des élus locaux.

Mais le Sénat ne se limite pas à son rôle législatif. Il est aussi un contre-pouvoir indispensable, chargé du contrôle de l'exécutif. Par ses commissions d'enquête, ses travaux d'évaluation et son exigence dans le débat démocratique, il prévient les emballements législatifs et tempère les effets de mode. À une époque où les crises – politiques, économiques, sociales ou environnementales – se succèdent et s'entremêlent, cette capacité de recul et d'analyse est plus précieuse que jamais.

Le Sénat est un équilibre, une boussole dans la tempête démocratique. Son histoire prouve qu'il a su évoluer, s'adapter et se réinventer. Son avenir dépendra de sa capacité à préserver son rôle de vigie institutionnelle, tout en restant en phase avec les attentes de notre époque. ●

**Alexandre Farro**  
Président de Trombimédia

1<sup>er</sup>

centre français  
de recherche  
et de lutte  
contre le cancer

*Transformer les avancées scientifiques  
en innovations médicales au bénéfice des patients*



**3 missions :**

*recherche*

*soin*

*enseignement*



[curie.fr](http://curie.fr)



# Sommaire

Mars 2025

4

## Interview

**Gérard Larcher**

Président du Sénat

Équilibre, temps long et indépendance : le Sénat a 150 ans



## 6 Événement

6 Retour sur la cérémonie de remise de Prix du Trombinoscope 2024

## 8 150 ans du Sénat

9 Le Sénat : de l'esprit à l'idéal républicain. *Sylvie ROBERT*

10 Pouvoir et contre-pouvoir. *Mathieu DARNAUD*

11 Le Sénat, un outil de transformation progressiste. *Patrick KANNER*

12 Le Sénat, une boussole dans la tourmente démocratique.

*Hervé MARSEILLE*

13 Loin d'être une chambre endormie, le Sénat est le cœur vibrant du pays. *François PATRIAT*

14 Sagesse, modération et réflexion. *Maryse CARRÈRE*

15 Impérial puis républicain, le Sénat doit devenir démocratique.

*Guillaume GONTARD*

16 Le Sénat doit devenir le tisseur des liens entre les territoires.

*Cécile CUKIERMAN*

17 Une chambre garante de l'équilibre des pouvoirs.

*Claude MAHURET*

18 Gaston Monnerville, enfin au Panthéon ? *Georges PATIENT*

## 19 Trump : un nouvel ordre économique ?

20 Trump et l'affaiblissement des contre-pouvoirs.

*Cécile COQUET-MOKOKO*

21 Les États-Unis à l'heure du choc autoritaire.

*Jérôme VIALA-GODEFROY*

23 L'imprévisibilité du Président Trump est une opportunité pour l'Europe de la défense ! *Jean-Michel JACQUES*

24 Trump : fin du statu quo pour l'Europe ? *Cédric PERRIN*

25 Gel de l'USAID : le procès bâclé de l'aide publique au développement. *Sophie BRIANTE GUILLEMONT*

26 De la conscience universelle à l'unilatéralisme : le droit international à l'épreuve de Trump. *Akli MELLOULI*

27 Tourner le dos à la vision atlantiste de l'Europe.

*Michelle GRÉAUME*

## 28 Rubrique internationale

Les priorités de la présidence polonaise du Conseil de l'Union européenne 2025. *Jan Emeryk ROŚCISZEWSKI*, ambassadeur de Pologne en France

## 30 Cancer

32 Mi-parcours de la stratégie décennale de lutte contre le cancer : des avancées significatives, un défi immense ! *Michel LAUZZANA*

33 La vulnérabilité : l'autre pince du crabe.

*Alexandra BORCHIO FONTIMP*

34 La prévention : un levier essentiel contre le cancer.

*Corinne BOURCIER*

35 Une mobilisation pour l'innovation et l'équité des soins.

*Laurent BURGOA*

36 Visibiliser, dépister, accompagner : la triple urgence des cancers féminins. *Annick BILLON*

37 Les hôpitaux publics, piliers de la lutte contre le cancer en France.

*Pr Xavier TROUSSARD et Pr Vincent OLLIVIER*

## 41 Régions & agriculture

Les régions à la pointe du combat pour la souveraineté alimentaire.

*Carole DELGA & Loïc CHESNAIS-GIRARD*

## 44 Entre Lois et décisions

Article 13 de la Constitution : mécanismes de la nomination des membres du Conseil Constitutionnel. *Mélody MOCK-GRUET*

## 46 Missions, Nominations, Élections

# GÉRARD LARCHER

Président du Sénat

## Équilibre, temps long et indépendance : le Sénat a 150 ans

A l'occasion des 150 ans du Sénat, son président, Gérard Larcher, exprime sa vision quant aux rôles de la chambre haute : stabilisatrice des institutions, garante d'une réflexion sur le temps long, et contre-pouvoir face à l'exécutif.

Interview réalisée par Mailys Khider



**Que représente, à votre sens, le Sénat en tant qu'institution au sein de la République ?**

Le Sénat est un balancier stabilisateur des institutions, une chambre d'équilibre qui résiste aux pulsions du moment et s'inscrit naturellement dans un temps long. C'est la chambre de la durée, de la permanence, par rapport à celle de l'instantanéité. Cela vient de notre mode de scrutin, le suffrage universel indirect, mais aussi du caractère indissoluble de notre assemblée ; l'activité n'est pas divisée en législatures. Ce sont les facteurs d'atténuation des mouvements parfois brusques et temporaires de l'opinion. Nous vivons une période particulière, notamment depuis juin 2022 et encore plus depuis la dissolution hasardeuse et imprévue de juin 2024, qui a aggravé l'instabilité politique. Nous sommes devenus, en plus d'être un contre-pouvoir, un pouvoir direct et nous l'avons vu lors de l'élaboration du budget.

Nous disposons de plusieurs instruments majeurs, dont la loi, bien sûr. En l'absence de majorité à l'Assemblée nationale, le Sénat se trouve au cœur de l'élaboration des textes. Maurice Schumann disait que le Sénat, c'est « l'édit de Nantes permanent de la République ». Dans un moment où les extrêmes s'expriment dans tous les sens et tous les jours, je revendique cette parole.

Le Sénat est aussi le lieu du discernement et de la raison, qu'il exprime à travers ses missions de contrôle parlementaire. Par exemple, celle sur le narcotrafic.

Le Sénat joue également un rôle clé dans la protection des libertés publiques, notamment celle d'association.

**Comment s'est-il renouvelé afin de répondre et de faire face aux défis modernes (changement climatique, nouvelles technologies, etc.) ?**

Le Sénat est une chambre de l'équilibre. Nous avons abordé la loi d'orientation agricole en essayant de trouver un équilibre entre souveraineté alimentaire, nécessité d'être aux côtés des agriculteurs, et nécessité de protéger nos sols et nos écosystèmes. Nous allons examiner dans quelques semaines un texte sur l'artificialisation des sols. Nous voulons trouver un compromis entre la maîtrise de l'artificialisation des sols et la juste réponse face

au besoin d'industrialisation et de logement du pays.

Nous souhaitons qu'il n'y ait pas de citoyens qui aient le sentiment d'être relégués au rang de « citoyens d'à côté ».

Nous venons de publier un rapport au sujet de la prévention des catastrophes climatiques. Nous essayons de ne pas faire d'idéologie pour l'idéologie. Par exemple, nous disons qu'il faut entretenir les cours d'eau, les fossés, les rigoles. Nous essayons de maintenir cet équilibre. Si nous ne sommes pas « le monde de l'instantané », nous ne sommes pas non plus un monde figé.

La délégation à la prospective, comme l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST), a mené des travaux sur l'intelligence artificielle dans le domaine de la santé, du droit, etc. Nous sommes en train d'expérimenter l'Intelligence artificielle au service du compte rendu des débats, le tout avec une charte d'éthique. Nous voulons protéger les libertés individuelles et sécuriser les données personnelles ; s'il y a une CNIL, c'est grâce au Sénat. À propos des réseaux sociaux, nous avons documenté un certain nombre de risques, le rapport sur TikTok en est un exemple. Les réseaux sociaux peuvent être un outil appréciable, mais ils doivent être régulés.

**Quels sont les défis de demain quant à la représentation des territoires ?**

C'est un sujet majeur et ancien que celui de la décentralisation. Il remonte au début de la Ve République. Le débat n'a pas abouti à l'époque où le Général de Gaulle l'a lancé, mais il s'est conclu avec François Mitterrand en 1982. Les dimensions de proximité et de subsidiarité sont essentielles. Alors que notre société est de plus en plus tendue, la proximité permet de conserver des relations concrètes de confiance. Voilà pourquoi nous demandons de façon unanime un nouvel acte de décentralisation. La verticalité de la décision devient ingérable. Les préfets ont perdu leur pouvoir sur les services de l'État. Les collectivités ont perdu quasiment tous leurs leviers financiers. Aujourd'hui, faire un plan local d'urbanisme (PLU) est devenu presque impossible pour des services communaux seuls.

Décentralisation ne veut pas dire pas d'État, mais un État qui dialogue avec les élus locaux. Nous sommes là pleinement dans l'article 24 de la Constitution : notre rôle est d'assurer la

représentation des collectivités territoriales et des citoyens électeurs. Depuis la révision constitutionnelle de 2003, je rappelle que tous les textes ayant pour principe d'organiser le rôle des collectivités vont en premier lieu au Sénat.

Pour donner un exemple de décentralisation et de déconcentration réussies, nous avons les maisons France services. Ce sont des endroits, souvent dans les mairies, où l'on accueille des citoyens pour qu'ils puissent s'informer sur les services publics, et pour leur permettre de domestiquer le numérique. Beaucoup de citoyens le maîtrisent mal, il y a une forme d'exclusion. Les maisons France services sont un élément de lien avec les citoyens.

Au Sénat, nous avons bien conscience du besoin de proximité et d'échanges exprimé par nos élus. Nous les accueillons chaque année lors du Salon des maires ; nous avons mis en place une plateforme de consultation des élus, qui rassemble près de 40 000 d'entre eux. Lorsqu'un projet de texte important (sur les collectivités, sur les simplifications annoncées et qui ne viennent jamais...) doit être discuté, nous consultons les élus à travers cette plateforme.

### Quel est le rôle du Sénat dans un cadre européen et globalisé ?

Nous ne voulons pas d'une mondialisation brutale qui se construit dans l'effondrement du multilatéralisme, mais nous avons des relations avec les autres chambres dans l'Union européenne et en dehors. Nous valorisons la défense des libertés, des territoires. Nous participons à des assemblées parlementaires et inter-parlementaires. Je pense à l'Union interparlementaire, à

l'assemblée de l'OTAN. Nous participons à l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. Nous parlons d'Ukraine, d'Arménie, de Géorgie... Tout n'est pas uniquement entre les mains de l'exécutif.

Dans l'UE, le Sénat veille au principe de subsidiarité.

**« Le Sénat est aussi le lieu du discernement et de la raison, qu'il exprime à travers ses missions de contrôle parlementaire »**

Je suis récemment rentré du Maroc. Avec mon homologue, le président de la chambre des conseillers, nous avons parlé de partenariats avec l'Afrique. J'ai présidé, en novembre 2024, comme invité d'honneur, la naissance de l'Association des sénats d'Afrique à Yamoussoukro, en Côte d'Ivoire. Le but : rassembler les deuxièmes chambres. La diplomatie parlementaire fonctionne et devient de plus en plus efficace.

Nous sommes dans un monde de l'instantané. Mais il faut aussi valoriser le travail en profondeur. Nous devons rebâtir des perspectives. Face aux récentes prises de position des États-Unis, la réponse doit être collective, solidaire et dans le cadre de l'UE. Nous sommes aussi très attentifs à ce qui se passe en Roumanie. Le premier tour des élections a été annulé. Nous allons sans doute envoyer une mission sur place.

Pour conclure, je dirais qu'après 150 ans de Sénat de la République (car il y avait un Sénat avant), l'importance du bicamérisme n'est plus à démontrer. Cela nous renvoie à la question du balancier stabilisateur. Les apports du Sénat sont considérables : il n'y aurait pas de budget aujourd'hui s'il n'y avait pas eu le Sénat. C'est au Sénat qu'ont été élaborés beaucoup de textes sur l'école, la liberté associative, la laïcité. C'est une chambre d'expertise et d'indépendance. ●



# Prix du Trombinoscope de l'année 2024

## 12 février 2025 - Assemblée nationale

Photos : Antoine Bonfils

Pour la 33<sup>ème</sup> année consécutive Le Trombinoscope a organisé la cérémonie de remise des Prix de personnalités politiques de l'année à l'Assemblée nationale le 12 février 2025.

« La politique est un engagement où chaque mot, chaque geste compte. Recevoir un Prix du Trombinoscope, c'est

voir son action reconnue par celles et ceux qui scrutent, racontent et décryptent le pouvoir au quotidien. » souligne Alexandre Farro, président du Trombinoscope.

Cet événement prestigieux et attendu a rassemblé plus de 600 invités et a bénéficié d'une large couverture médiatique.



Christophe Barbier président du jury du Trombinoscope



Emmanuel Kessler, Astrid Panosyan-Bouvet, ministre de l'année



Jean-Philippe Tanguy, député de l'année



Etienne Blanc, sénateur de l'année, Nathalie Mauret et Jérôme Durain, sénateur de l'année



Ludovic Vigogne et Marine Tondelier, révélation politique de l'année



Karim Bouamrane, élu local de l'année et Albert Ripamonti



Alain Di Crescenzo, président de CCI France et Bruno Retailleau, personnalité de l'année



Raphaël Glucksmann, européen de l'année et Yves Thérard



## PALMARÈS 2024

Personnalité politique de l'année :  
**Bruno Retailleau**

Ministre de l'année :  
**Astrid Panosyan-Bouvet**

Député de l'année :  
**Jean-Philippe Tanguy**

Sénateurs de l'année :  
**Etienne Blanc & Jérôme Durain**

Élu local de l'année :  
**Karim Bouamrane**

Révélation politique de l'année :  
**Marine Tondelier**

Européen de l'année :  
**Raphaël Glucksmann**

Personnalité politique inspirante :  
**Tony Estanguet**

## LE JURY DU TROMBINOSCOPE

PRÉSIDENT :

**Christophe Barbier**

MEMBRES :

**Emmanuel Kessler - LCP AN**

**Sonia Mabrouk - Europe 1 / CNEWS**

**Nathalie Mauret - Groupe Ebra**

**Albert Ripamonti - Public Sénat**

**Yves Thérard - Le Figaro**

**Ludovic Vigogne - La Tribune Dimanche**

**Monique Canto-Sperber - Les Entretiens**

## PARTENAIRES



# TRIBUNES

## 150 ANS DU SÉNAT : QUEL AVENIR FACE AUX BOULEVERSEMENTS DU MONDE ?



**L**e Sénat fête ses 150 ans, un anniversaire qui invite autant à la célébration qu'à la réflexion. Car penser l'avenir du Sénat, c'est aussi interroger l'avenir de notre démocratie. Comment une institution fondée sur le temps long peut-elle trouver sa place dans un monde régi par l'instantanéité ? Comment préserver son rôle de garant de l'équilibre démocratique face à la pression médiatique et technologique qui accélère les cycles politiques et favorise la réaction plutôt que la réflexion ?

Ce 300<sup>e</sup> numéro du Trombinoscope s'attache à explorer ces enjeux avec une approche constructive : non pas comme une menace, mais comme une opportunité de réaffirmer la place centrale du Sénat dans le fonctionnement de notre République.

Les présidents des groupes sénatoriaux, à travers leurs sensibilités et visions politiques, rappellent ici la mission fondamentale du Sénat : représenter les collectivités territoriales, défendre les principes démocratiques et inscrire la loi dans une perspective de long terme. Chacun, à sa manière, exprime la nécessité de préserver cette institution, qui, malgré les critiques, demeure un pilier essentiel de notre équilibre institutionnel.

Les tribunes qui suivent reflètent la richesse et la diversité du débat sénatorial. Au-delà des clivages partisans, elles convergent vers une même ambition : faire du Sénat un espace de dialogue, de construction du compromis et de défense de l'intérêt général. Dans un monde en perpétuel mouvement, il appartient à cette institution de conjuguer stabilité et capacité d'adaptation, afin de continuer à jouer pleinement son rôle dans l'architecture démocratique française.

*François-Xavier d'Aillières*

# LE SÉNAT : DE L'ESPRIT À L'IDÉAL RÉPUBLICAIN

Sylvie ROBERT

- ▶ Vice-présidente du Sénat
- ▶ Sénatrice socialiste, écologiste et républicain d'Ille-et-Vilaine
- ▶ Membre de la commission de la Culture, de l'Éducation, de la Communication et du Sport du Sénat



**L**e 17 janvier 1793, la Convention vote la mort du Roi à la majorité d'une voix (361 pour, 360 contre), mettant à bas, pour la première fois, la monarchie. Près d'un siècle plus tard, le 30 janvier 1875, Henri Wallon, alors député, fait adopter, toujours à une voix (353 pour, 352 contre), un amendement au projet de loi constitutionnelle sur l'organisation des pouvoirs publics, lequel consacre le régime républicain. Autrement dit, le destin institutionnel de la France s'est joué à une voix près.

La République n'est donc pas allée de soi. Elle est à la fois le fruit d'un affrontement et d'un compromis, ce qu'exprime d'ailleurs Henri Wallon lors des débats parlementaires : « dans la situation où est la France, il faut que nous sacrifions nos préférences, nos théories. Nous n'avons pas le choix. Nous trouvons une forme de Gouvernement, il faut la prendre telle qu'elle est ; il faut la faire durer. Je dis que c'est le devoir de tout bon citoyen ».

Parmi les institutions, le Sénat a progressivement évolué au point d'incarner cet esprit républicain, où à l'affrontement politique succède, régulièrement, le compromis au service de l'intérêt général et du bien commun. Cette exigence, inconfortable puisqu'elle implique de dépasser ses propres convictions, n'en est pas moins indispensable à la stabilité institutionnelle, à la pérennité de l'Etat de droit et au règlement des problèmes qui affectent nos concitoyens.

Le Sénat a aussi traduit cet esprit républicain en actes. Il a participé à l'implantation définitive de la République dans notre conscience politique, en consolidant les droits sociaux et en protégeant les libertés et droits fondamentaux des citoyens. Ainsi, en 1881, la gratuité absolue de l'enseignement primaire public est votée à une majorité relativement confortable ; cent ans plus tard, bien que le rapport de force politique soit défavorable dans l'hémicycle, Robert Badinter obtient l'aval du Sénat pour abolir la peine de mort.

Enfin, en 1971, le rejet, par le Sénat, du projet de loi visant à limiter la liberté d'association et la saisine du Conseil constitutionnel par le Président Poher donnent l'occasion aux Sages de dégager, pour la

première fois, un principe fondamental reconnu par les lois de la République (ces principes qui, bien au-delà de la sphère juridique, dessinent ce qu'est, dans son essence et dans son idéal, la République).

Ces dernières années, le Sénat a encore plus endossé ce rôle de vigie républicaine, à travers la conduite de commissions d'enquête notamment, qui ont permis de contrôler l'action du Gouvernement et d'améliorer les politiques publiques. Essentielles dans le système institutionnel actuel, ces prérogatives, selon la configuration politique du moment, peuvent placer le Sénat dans une position de contre-pouvoir. Or, la République est aussi l'émanation de cet équilibre entre pouvoir et contre-pouvoirs.

Dans une société et un débat public de plus en plus polarisés, il n'est pas aisé de préserver cet esprit républicain qui doit aider à tendre vers l'idéal universel attaché à l'idée même de République. Comme le résume magnifiquement Jaurès lors de la remise des prix du lycée d'Albi en juillet 1903 : « Instituer la République, c'est proclamer que des millions d'hommes sauront tracer eux-mêmes la règle commune de leur action ; qu'ils sauront concilier la liberté et la loi, le mouvement et l'ordre ; [...] qu'ils ne chercheront jamais dans une dictature même passagère une trêve funeste et un lâche repos.

Instituer la République, [...] c'est proclamer que les citoyens des grandes nations modernes [...] auront cependant assez de temps et de liberté d'esprit pour s'occuper de la chose commune. [...] Oui, la République est un grand acte de confiance et un grand acte d'audace ».

**« Le Sénat a progressivement évolué au point d'incarner cet esprit républicain, où à l'affrontement politique succède, régulièrement, le compromis au service de l'intérêt général et du bien commun. »**

Le cent-cinquantième anniversaire du Sénat républicain constitue une formidable opportunité de raffermir le lien de confiance entre l'institution et les citoyens ; et en tant que parlementaires, il nous oblige à être à la hauteur d'une histoire riche, dépositaires d'un édifice constitutionnel façonné patiemment, afin que chacune et chacun soit libre, égal devant la loi et pleinement respecté dans sa dignité. ●



# POUVOIR ET CONTRE-POUVOIR

**Mathieu DARNAUD**

- ▶ Président du groupe Les Républicains au Sénat
- ▶ Sénateur LR de l'Ardèche
- ▶ Membre de la commission des Lois du Sénat



**L**e Sénat est un contre-pouvoir mais c'est aussi et d'abord un pouvoir, l'une des deux assemblées du Parlement, exerçant la plénitude de l'exercice de la fonction parlementaire : faire la loi et contrôler l'action du Gouvernement.

On lit ou l'on entend dire parfois, comme si c'était une évidence, que le rôle législatif du Sénat est limité parce que l'Assemblée nationale aurait systématiquement « le dernier mot » dans la lecture des textes législatifs. Il faut se méfier des évidences.

C'est en effet une vision très approximative : le principe qui est inscrit dans notre Constitution, c'est au contraire que la loi doit être votée en termes identiques par les deux chambres. C'est seulement par exception que la Constitution permet de déroger à ce principe, sauf en matière de révision constitutionnelle. Le gouvernement ne peut donner le dernier mot à l'Assemblée nationale qu'après avoir épuisé les chances de trouver un accord entre les deux assemblées. La pratique illustre d'ailleurs parfaitement cette règle institutionnelle, puisque les trois quarts des lois sont adoptées en termes identiques par les députés et les sénateurs, grâce à la médiation efficace des commissions mixtes paritaires. Les gouvernements successifs ont d'ailleurs toujours trouvé avantage à obtenir le vote du Sénat au prix de concessions réciproques, tandis que le Sénat, voulant éviter que son apport législatif disparaisse, est généralement ouvert à des compromis, pourvu que ses principales exigences soient respectées.

Cette activité législative nous introduit également à la fonction de contre-pouvoir du Sénat. En raison de sa composition qui repose entièrement sur la représentation des territoires, il est finalement la seule institution dans la République à ne pas se situer dans l'orbite présidentielle. C'est sa force. Et c'est ainsi que depuis bientôt 67 ans, le Sénat a tempéré les excès liés à la polarisation des pouvoirs dans le système politique de la Vème République. Et qu'il a fait souffler un vent de liberté dans le fonctionnement du régime. A l'étonnement de certains et à l'évidence pour d'autres, le Sénat, assemblée libre, indépendante et non alignée, est de nos jours devenu le principal refuge de la

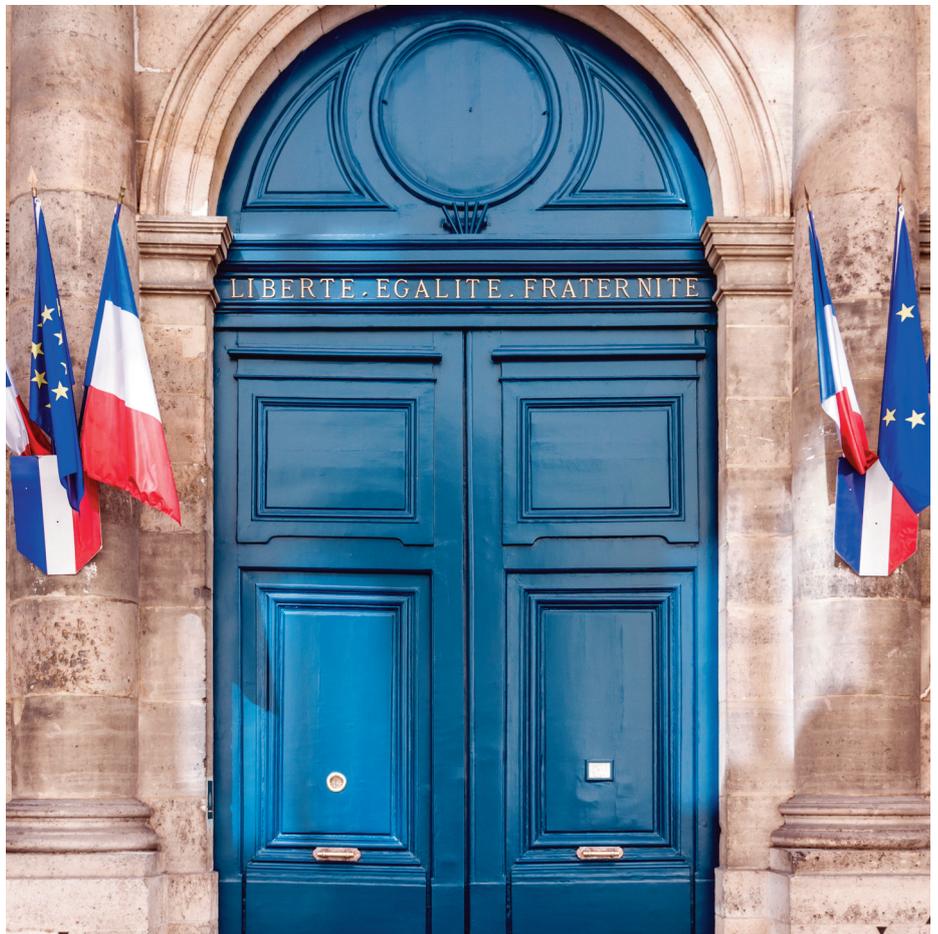
séparation des pouvoirs. Sa capacité de proposition et d'amendement en totale autonomie par rapport aux gouvernements successifs, même lorsque ceux-ci sont proches de la majorité sénatoriale, lui permet d'incarner dans sa plénitude la fonction législative.

C'est encore plus vrai lorsqu'on observe le degré d'exigence qu'il manifeste dans sa fonction de contrôle du gouvernement et des services publics. Depuis longtemps, contrairement à quelques idées reçues, le Sénat a exercé cette mission démocratique essentielle : elle s'est manifestée avec un éclat particulier lors de la commission d'enquête Benalla mais de nombreux autres exemples peuvent être cités, parmi lesquels les commissions d'enquête sur la politique de sécurité de l'Etat en Corse, sur l'utilisation des farines animales et la crise de la vache folle, sur l'immigration clandestine, sur le recours par l'Etat à des cabinets de conseil privés ou plus récemment sur l'impact du narcotrafic en France.

N'étant pas organiquement lié à l'élection présidentielle ni aux élections législatives qui la suivent, le Sénat conserve donc sa liberté. Chacun peut le constater : il ne s'interdit rien quand il s'agit de mettre en œuvre les deux principes de la Déclaration des droits

**« Il est finalement la seule institution dans la République à ne pas se situer dans l'orbite présidentielle. C'est sa force. »**

de l'Homme et du Citoyen, selon lesquels « La société a le droit de demander compte à tout agent public de son administration » (article 15) et « toute société dans laquelle [...] la séparation des pouvoirs n'est pas déterminée n'a point de Constitution » (article 16)... ●



# LE SÉNAT, UN OUTIL DE TRANSFORMATION PROGRESSISTE

**Patrick KANNER**

- ▶ Président du groupe socialiste, écologiste et républicain au Sénat
- ▶ Sénateur socialiste, écologiste et républicain du Nord
- ▶ Membre de la commission de la Culture, de l'Éducation, de la Communication et du Sport du Sénat



limiter à être un rouage institutionnel qui temporise. Il doit être un moteur de transformation. C'est l'ambition que porte le groupe socialiste, écologiste et républicain que je préside : défendre une République sociale et solidaire, proposer des alternatives aux politiques d'austérité, lutter sans relâche contre la précarité et l'injustice fiscale.

« Sénateurs, montrez que vous êtes nécessaires. » Ces mots de Victor Hugo résonnent aujourd'hui, non comme une simple injonction, mais comme une responsabilité. Dans un paysage politique instable, où les rapports de force s'effritent et où les blocages se multiplient, le Sénat n'a pas seulement retrouvé sa place : il l'a affirmée. Mieux, il l'a prouvée. Face aux impasses de l'Assemblée nationale, conséquences directes de la dissolution décidée par le Président de la République, il incarne la stabilité et fait office de contreponds indispensable. Le bicamérisme, longtemps contesté, démontre enfin toute son utilité : un travail législatif approfondi, une prise en compte réelle des territoires, et une

protection contre les décisions hâtives.

**« Stabilité ne doit en aucun cas rimer avec immobilisme »**

Toutefois, cette stabilité ne doit en aucun cas rimer avec immobilisme. Nous

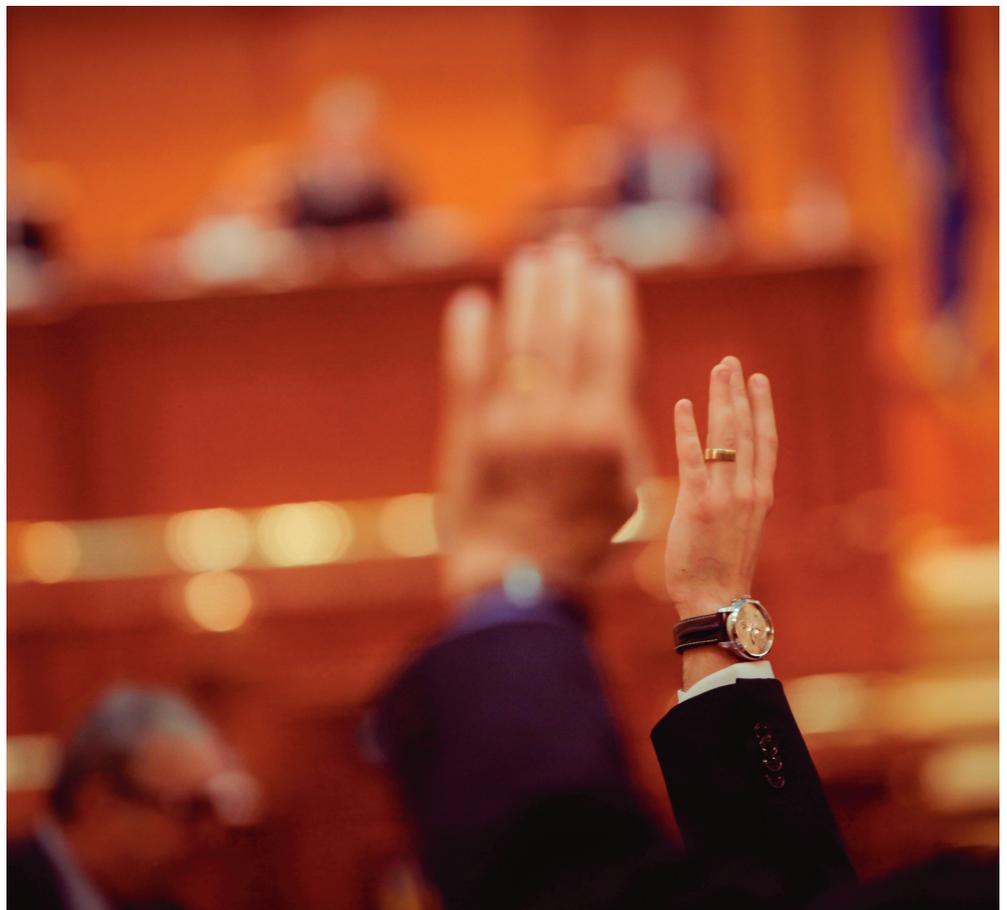
ne sommes pas là pour regarder l'Histoire défilier. Nous, sénateurs socialistes, femmes et hommes politiques de gauche, avons la responsabilité d'être les garants des acquis sociaux et les artisans des grandes avancées à venir. Car c'est ainsi que nous ferons vivre une République plus juste, plus fraternelle, à la hauteur des espérances qu'elle porte. L'histoire ne retient pas ceux qui se contentent d'accompagner le mouvement, mais ceux qui ont le courage de l'initier. ●

**L**e Sénat est souvent dépeint comme un bastion du conservatisme, un contre-pouvoir figé face aux mutations de la société. Une institution spectatrice, plus que moteur des avancées sociales. La réalité est tout autre. Loin d'être un frein, le Sénat a su, à de nombreuses reprises, accompagner les grandes transformations de notre pays.

Il aurait pu bloquer l'abolition de la peine de mort, ce combat porté avec une détermination inébranlable par Robert Badinter au nom des valeurs de justice et d'humanité. Il ne l'a pas fait. Il aurait pu ralentir le mariage pour tous, cette avancée majeure pour l'égalité, soutenue avec force par le Président François Hollande face à une opposition virulente. Il l'a validé. Il aurait pu s'opposer à la constitutionnalisation de l'IVG, cet acquis fondamental pour les droits des femmes. Il a voté pour. Loin des idées reçues, le Sénat s'est inscrit, à des moments charnières de notre histoire, comme un acteur du progrès. Et à chaque fois, les socialistes ont été à l'avant-garde de ces combats, avec la même exigence : défendre les droits, élargir les libertés, faire avancer la société.

Dans cette dynamique, la gauche a toujours joué un rôle essentiel. Lorsque Jean-Pierre Bel devient en 2011 le premier président socialiste du Sénat sous la Vème République, c'est une rupture historique. Une volonté de transformer cette institution, de la rapprocher des territoires et des citoyens. Sous sa présidence, le Sénat s'est affirmé comme un rempart face aux politiques libérales, défendant les services publics, renforçant la place des collectivités locales, et portant haut les valeurs de solidarité et de justice sociale.

Aujourd'hui, les fractures sociales et démocratiques se creusent. Les inégalités explosent. L'urgence climatique s'accélère. Face à ces défis, le Sénat ne peut être un simple spectateur. Il ne peut se



# LE SÉNAT, UNE BOUSSOLE DANS LA TOURMENTE DÉMOCRATIQUE

Hervé MARSEILLE

- ▶ Président du groupe UC au Sénat
- ▶ Sénateur UC des Hauts-de-Seine
- ▶ Membre de la commission des Lois du Sénat
- ▶ Président de l'Union des démocrates et indépendants (UDI)



paysage politique morcelé, en proie à une instabilité chronique depuis près de trois ans et singulièrement depuis la dissolution en juin 2024.

L'exercice compliqué du pouvoir exécutif, la tripartition de la vie politique et l'absence de majorité absolue à l'Assemblée nationale ont en effet contribué à braquer les projecteurs sur le Sénat.

Au gré de ses débats, de ses commissions d'enquête, de ses initiatives parlementaires, l'opinion publique semble redécouvrir l'institution, certainement lassée, voire consternée, par les excès de

**« Nul besoin de refaire l'histoire, ni le plaider d'une institution qui garantit le bicamérisme et ses vertus dans un paysage politique morcelé, en proie à une instabilité chronique »**

**D**u Conseil des Anciens, instauré par la constitution de l'an III, au Sénat républicain tel que nous le connaissons actuellement, cent-cinquante ans se sont écoulés au rythme de douze constitutions.

Depuis la tentative avortée du Général de Gaulle de le réformer à la faveur d'un référendum en 1969 aux renghaines de suppression de la Chambre Haute, en passant par la désormais formule épuisée d'« anomalie démocratique » de Lionel Jospin alors premier ministre, on peut dire que le destin du Sénat n'a pas été un long fleuve tranquille...

Cette remise en cause chronique du principe même du

certaines députés, adeptes de la stratégie du chaos. Les médias se sont aussi souvenus que le parlement ne se résumait pas à une unique chambre. Qui songerait aujourd'hui à nier la pertinence du bicamérisme ?



Depuis 2022, force est de constater qu'à une assemblée nationale imprévisible, éruptive, répond un Sénat qui propose, qui prend le temps d'analyser, d'amender les textes et de trouver des consensus. Décentralisation, réforme des retraites, pouvoir d'achat, immigration, textes budgétaires : le Sénat s'est efforcé à chaque fois de trouver des issues pour faire aboutir des textes nécessaires au pays. Il apporte ainsi un autre regard législatif tout en contrôlant les pouvoirs publics, en luttant contre l'empilement normatif, et en étant le relais des collectivités territoriales. Les groupes politiques sénatoriaux, de toutes tendances, discutent, argumentent mais toujours dans le respect des uns et des autres.

Gage de stabilité dans une architecture institutionnelle parfois frappée d'embolie, la chambre haute a, jusqu'à présent, écarté le risque et la prééminence des extrêmes en son sein. Ce n'est pas anodin quand on sait que nos institutions traversent une crise démocratique sans précédent, que le vote ressemble davantage à un exutoire plutôt qu'à une expression préférentielle.

bicamérisme continuera toujours d'alimenter les chroniques d'éminents constitutionnalistes, d'essayistes en mal de disruption ou les tribunes de responsables politiques toujours prompts à réclamer sa suppression en prônant une VIème République.

Qui aurait pu prédire que le Sénat reviendrait au cœur même du jeu politico-institutionnel, en arborant en étendard son rôle de contre-pouvoir ?

Qui se souvient encore des vellétés élyséennes de transformer – pour ne pas dire supprimer- la Haute assemblée, pour préférer une évolution du Conseil économique social et environnemental en chambre parlementaire à part entière ?

Aujourd'hui, nul besoin de refaire l'histoire, ni le plaider d'une institution qui garantit le bicamérisme et ses vertus dans un

Depuis la crise des Gilets jaunes, la défiance vis-à-vis du personnel politique et des instances nationales est de plus en plus alarmante, à en juger le dernier baromètre de la confiance politique du CEVIPOF. Mesurée régulièrement à l'aune des autres démocraties européennes, elle témoigne aussi d'une forme de distanciation, de lassitude prononcée de nos concitoyens, qui ne reconnaissent plus les vertus du suffrage, ni celles de l'engagement en politique.

Au-delà de ce constat (qui est plus largement une crise de confiance dans l'organisation sociale de notre pays) et pour se défaire des « passions tristes » pour reprendre l'expression de Spinoza, il est nécessaire que le Sénat maintienne son rôle de contrepoids, qu'il reste une assemblée soucieuse de l'efficacité de l'action publique et qu'il tempère les excès de tous bords. Vaste mission... ●

# LOIN D'ÊTRE UNE CHAMBRE ENDORMIE, LE SÉNAT EST LE CŒUR VIBRANT DU PAYS

François PATRIAT

- ▶ Président du groupe Rassemblement des démocrates, progressistes et indépendants (RDPI)
- ▶ Sénateur RDPI de la Côte-d'Or
- ▶ Membre de la commission des Affaires sociales du Sénat



**Dans la France archipélisée de 2025, le Sénat, pourtant né il y a 150 ans, trouve dans l'époque tous les éléments nécessaires au renforcement de son rôle.**

Ces derniers mois l'ont démontré, la chambre haute a su trouver souvent les voix du compromis pour s'imposer comme un pôle de stabilité au service de l'intérêt général. Un miroir inversé de l'Assemblée nationale, sans cesse agitée par les partis populistes, profondément divisée et empêchée.

Il y a dans le résultat des urnes, l'expression d'une société française fracturée qui se voit de plus en plus comme un assemblage d'individus et de communautés, de moins en moins comme une Nation une et indivisible. Alors que la crise économique et climatique, les transformations géopolitiques et les enjeux démocratiques ont rarement été si grands, la fracture sociale alimente une anxiété toute française qui trouve son origine dans la conscience profonde de notre monde.

**En 1875, dans un contexte d'instabilité politique que nous n'avons pas inventé, cette même conscience su animer les pères fondateurs du Sénat républicain.**

Inspirés par la tradition parlementaire des régimes précédents, ils ont su dans un mouvement de dépassement des clivages politiques, rallier à leur cause ceux qui finalement confieront la France à la République, plutôt qu'à un autre régime. C'est ainsi que le Sénat s'est construit sous l'effet de la conjonction élargie des centres, comme l'institution de la synthèse, celle de la meilleure des solutions.

C'est l'objet de l'amendement du sénateur Wallon par lequel, le 30 janvier 1875, la République s'est frayée un chemin habile, dans les interstices d'une vérité que j'ai fait mienne dans ma vie politique : la France n'est pas une idée figée mais une histoire qui se mêle aux grandes ambitions qui s'offrent à elle.

« Notre passé en est l'ardent témoignage ; c'est dans les temps les plus difficiles que la France révèle le meilleur d'elle-même. C'est lorsque se lève le vent du tragique que nous, Français, trouvons la force de nous hisser au-delà de nous-mêmes pour écrire l'histoire à l'encre de

l'universel. » Discours du Président de la République Emmanuel Macron lors de la cérémonie d'investiture en 2022.

**Face aux remous de l'histoire, le Sénat a toujours pour réponse la mesure, le consensus, le compromis.**

Toute sa pertinence repose sur cette permanence, caractéristique de son fonctionnement et de sa place dans le paysage politique. En cela il est par essence une force de stabilité et de responsabilité qui ne sont pas seulement des étendards mais des valeurs en action pour répondre aux grands enjeux de la Nation.

C'est ainsi que l'institution ne s'est pas dessaisie de son rôle en étant la seule chambre à voter la loi de finances pour 2025, imparfaite mais nécessaire pour l'avenir du pays. Elle ne devra pas non plus faire défaut demain pour accompagner le déploiement de l'IA, redresser les finances publiques, revaloriser le travail ou réformer l'État.

**« C'est ainsi que le Sénat s'est construit sous l'effet de la conjonction élargie des centres, comme l'institution de la synthèse, celle de la meilleure des solutions »**

**C'est en puisant dans ses fondements que le Sénat saura être un phare pour mieux comprendre notre société et construire des progrès.**

Aux termes de l'Article 24 de la Constitution, le Sénat « assure la représentation des collectivités territoriales de la République. » Pour faire face aux défis d'une société divisée, notre chambre doit plus que jamais savoir protéger et armer les élus locaux dans leur mission du quotidien. En missi dominici de la République, ils sont ceux qui savent le mieux semer partout, dans l'hexagone et en Outre-mer, un embryon de société qui finit par faire Nation. Parce qu'ils sont aussi des citoyens, ils sont la boussole qui doit guider toute notre action pour une France plus souveraine, plus humaine. ●



# SAGESSE, MODÉRATION ET RÉFLEXION

Maryse CARRÈRE

- ▶ Sénatrice des Hautes-Pyrénées
- ▶ Présidente du groupe RDSE



bien entendu sous une forme renouvelée, ce qui nous a poussés, par exemple, à faire adopter le service civique en 2010, un dispositif d'engagement reconnu et très attractif pour les jeunes.

Au fil des décennies, le Sénat a affirmé sa vocation de représentant des collectivités locales, multipliant les initiatives pour approfondir la décentralisation. Les sénateurs du RDSE ont naturellement participé à ce mouvement, et notre vigilance est entière lorsqu'il est question de préserver l'autonomie financière et la libre administration des communes, des départements et des régions. Les politiques de proximité qu'animent les collectivités locales nous semblent essentielles pour l'aménagement des territoires et le maintien de la cohésion sociale. L'impact des décisions de l'État sur les finances locales, la place de l'intercommunalité, l'hyper-ruralité, l'accès aux services publics, la sécurité des élus, la citoyenneté... sont autant de préoccupations que mon groupe a portées dans

**R**egarder les 150 ans du Sénat, c'est aussi voir l'histoire du Rassemblement Démocratique et Social Européen, héritier de la Gauche démocratique, le groupe parlementaire le plus ancien que j'ai l'honneur de présider. Fondé en 1891 à l'initiative d'Émile Combes, ce groupe a impulsé de grands combats sous la Troisième République, tels que la séparation de l'Église et de l'État, la modernisation de la fiscalité, le renforcement des droits du travail, le soutien au revenu agricole... et plus tard la défense des institutions démocratiques par une grande figure radicale, Gaston Monnerville.

Président de la chambre haute de 1947 à 1968, le sénateur du Lot a en effet ardemment défendu la stabilité républicaine, et par son rôle amplifié le principe du bicamérisme. Longtemps attaquée, l'utilité de la seconde chambre n'est plus à démontrer. Sagesse, modération, réflexion dans la durée, tels sont les ingrédients d'une assemblée jugée moins insolente et moins bruyante que l'Assemblée nationale. De réforme en réforme, le Sénat a bénéficié d'un rééquilibrage des pouvoirs, donnant davantage de place à l'initiative parlementaire, une évolution indispensable dans le contexte actuel, celui d'un paysage politique morcelé. Malgré la multiplication des groupes, le RDSE garde sa particularité, celle d'une liberté de vote et de parole inscrite dès 1930 dans son règlement intérieur : *« La liberté de vote est maintenue, comme elle l'a toujours été dans les scrutins publics du groupe. »*

Aujourd'hui, les sénateurs du RDSE profitent de cet espace tant qu'ils restent fidèles aux valeurs qui ont toujours guidé leurs aînés. Notre attachement à la laïcité est intact, dans sa forme la plus ouverte pour répondre aux enjeux contemporains de liberté et de tolérance, ce qui nous conduit à écarter les lois au parfum de populisme. Dans une société où le contrat social ne remplit plus toutes ses promesses, ce sont aussi les valeurs d'égalité et de fraternité que les sénateurs du groupe RDSE portent inlassablement au Sénat par un soutien aux dispositifs de solidarité. Nous avons également le sens du patriotisme républicain,

**« De réforme en réforme, le Sénat a bénéficié d'un rééquilibrage des pouvoirs, donnant davantage de place à l'initiative parlementaire »**

l'hémicycle pour encourager la démocratie et la vie locale.

Au cours de l'histoire, c'est aussi l'Europe qui s'est invitée dans notre ADN jusqu'à être inscrite dans notre nom depuis 1989. Avant cette date, sur les bancs de la Gauche démocratique, siège l'illustre Maurice Faure, ardent défenseur de la construction européenne. Aujourd'hui, la poursuite de son œuvre est menacée par une instabilité géopolitique très aigue. Autant que possible, au Sénat, le RDSE continuera de promouvoir l'unité nécessaire entre les peuples européens et une coopération sans faille pour préserver ce que la République française et ses partenaires ont de plus cher, la liberté. ●



# IMPÉRIAL PUIS RÉPUBLICAIN, LE SÉNAT DOIT DEVENIR DÉMOCRATIQUE

**Guillaume GONTARD**

- ▶ Président du groupe Écologiste-Solidarités et territoires du Sénat
- ▶ Sénateur Écologiste-Solidarité et territoires de l'Isère
- ▶ Membre de la commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées du Sénat



**L**e Sénat français n'a pas 150 ans. La première Chambre haute française, le Conseil des anciens, est instaurée par la Constitution de 1795.

C'est à l'Empire (précédé par le Consulat) que l'on doit le premier Sénat dit « conservateur » (tiens donc). Quel intérêt a Napoléon de s'adjointre les services d'un Sénat aux pouvoirs extrêmement restreints ? Légitimer son nouveau régime en mimant Rome.

Or, avant d'être un empire, Rome a été une République aristocratique, où le cœur du pouvoir résidait en son Sénat, qui survécut à l'instauration de l'Empire, délesté de son pouvoir mais pas de tout son prestige. « Senatus populusque Romanus » (SPQR), la devise de Rome symbolise l'union indéfectible entre le Sénat et les citoyens romains. Quelle meilleure inspiration pour Napoléon cherchant à asseoir la légitimité de son régime après un millénaire de monarchie de droit divin ?

Cette histoire à cheval entre République et Empire, explique le compromis de l'amendement Wallon de 1875, acte de naissance officielle, il y a 150 ans, de la IIIe République et du Sénat républicain, concession faite aux partis monarchistes pour sortir de 5 ans de blocage. Nous sommes alors dans un bicamérisme égalitaire où l'Assemblée nationale n'a pas le dernier mot et où le Sénat peut également renverser le Cabinet (sans être dissout en repréailles).

Ce Sénat d'inspiration impériale, élu indirectement, surreprésentant les territoires ruraux plus conservateurs que les villes (ça n'a pas changé) va pourtant vite devenir républicain.

Il agit même comme un bouclier face au risque boulangiste et participe activement à la patiente construction des grandes lois devenues socle du droit républicain (école publique, liberté de la presse, droit d'association, séparation de l'Église et de l'État..).

Mais le mode de scrutin du Sénat est un frein important à l'expression politique de la gauche ouvrière naissante et c'est d'ailleurs le Sénat qui fera tomber par deux fois les Cabinets de Léon Blum.

A la Libération, les gauches majoritaires obtiennent son remplacement par un Conseil de la République consultatif (jusqu'en 1954). Il faut attendre la Ve République pour retrouver le Sénat sous l'impulsion notamment de Gaston Monnerville, qui profite de l'accession au pouvoir du général De Gaulle. Mais, farouchement opposé à l'élection du président de la République au suffrage universel, il place le Sénat dans une position d'électron libre par rapport au pouvoir gaulliste.

Contrairement à la présidence gaullienne, le Sénat survivra au

référendum de 1969 et poursuivra son rôle de poil à gratter du pouvoir gaullo-pompidolien avec par exemple la saisine du Conseil constitutionnel, qui débouchera sur la censure intégrale du projet de loi Marcellin de 1971 qui détricotait la loi de 1901 sur le droit d'association.

Mais malgré ce rôle de vigie républicaine, le Sénat demeure « une anomalie démocratique » avec une seule alternance de 2011 et 2014 et une mainmise de la droite républicaine, qui apparaît de plus en plus en décalage avec le paysage politique du pays.

Pire encore, on observe depuis la disparition de la majorité absolue à l'Assemblée nationale, un effet de vase communicant avec l'apparition d'un fait majoritaire très fort au Sénat qui fait perdre à notre assemblée ses atouts : défense du droit et de l'Etat de droit, tempérance, culture du compromis, etc

Se pose alors avec encore plus d'acuité la question de l'avenir du Sénat, qui d'impérial à républicain n'a jamais véritablement rencontré l'exigence démocratique de notre temps.

A titre personnel, je suis indubitablement favorable à un bicamérisme qui permet à la moitié du Parlement d'échapper

quelque peu aux passions politiques du moment et à la culture de l'immédiateté. C'est pourquoi je défends un Sénat comme chambre législative du temps long à même de faire face aux défis de longs termes comme la lutte contre le (et l'adaptation au) changement climatique. Pour ce faire, je suis favorable à l'incorporation du CESE dans le Sénat pour

consacrer le rôle des corps intermédiaires. Je suis également favorable à une irrigation démocratique via une dose de sénatrices et sénateurs tirés au sort. Aussi, j'imagine une composition tripartite du Sénat :

- 1/3 d'élu.es des territoires comme aujourd'hui,
- 1/3 de membres cooptés comme au CESE,
- 1/3 de citoyens et citoyennes tirés au sort,

toutes et tous en poste pour un mandat unique de 9 ans.

Voilà à mon sens une piste : un bicamérisme définitivement républicain, davantage démocratique pour retrouver notre capacité à écrire des lois réellement concertées et tournées vers le futur. ●

**« Je défends un Sénat comme chambre législative du temps long à même de faire face aux défis de longs termes comme la lutte contre le changement climatique »**



# LE SÉNAT DOIT DEVENIR LE TISSEUR DES LIENS ENTRE LES TERRITOIRES

Cécile CUKIERMAN

- ▶ Présidente du groupe CRCE-Kanaky au Sénat
- ▶ Sénatrice CRCE-Kanaky de la Loire
- ▶ Vice-présidente de la commission des Lois du Sénat
- ▶ Vice-présidente de la délégation sénatoriale à la prospective



**L**institution singulière de la République, parfois admirée ou raillée, elle a su installer progressivement son rôle et son utilité. Les dernières commissions d'enquête ont donné à voir le travail de contrôle des sénateurs. L'instabilité politique de notre pays lui offre plus que jamais un rôle de tempérament dans le débat politique. Cette tempérament n'est pas un renoncement au débat ni aux convictions de ses membres. Le renouvellement par moitié de ses membres, sa déconnexion du temps présidentiel et de l'élection présidentielle, tout comme son élection par les grands électeurs en fait inévitablement une institution du débat et de la recherche de construction politique.

A l'heure de célébrer les 150 ans du Sénat républicain, la question de son avenir se pose. Je pense qu'avant tout, son avenir est celui de la continuité, non pas d'une continuité réactionnaire mais d'une continuité rassurante. Certes, si nos concitoyens ont le plus souvent du mal à définir le rôle de sénateur tant dans son département que d'un point de vue législatif, il n'en demeure pas moins que l'institution est un repère dans un monde politique profondément transformé au cours des dernières décennies. Pour rester ce repère, il doit être plus à l'écoute des aspirations de nos concitoyens. Sinon le Sénat demeurera la

**« Une institution du débat et de la recherche de construction politique »**

caricature d'une chambre conservatrice dont le seul travail est d'agir pour que rien ne change. Il ne peut rester à l'écart des aspirations sociales et environnementales majoritaires chez nos concitoyens. Il doit prendre à bras le corps ces aspirations, ces défis d'un monde en pleine mutation.

En tant que sénatrice communiste, je demeure convaincue qu'il peut jouer un rôle essentiel dans les années à venir pour retisser les liens entre nos concitoyens, mais aussi avec les territoires. Nous ne sommes pas la chambre des ruraux contre les urbains, mais la chambre des territoires. De nos territoires ultramarins aux quartiers populaires, en passant par les métropoles et les territoires ruraux, notre défi est celui de faire la loi pour qu'elle puisse s'appliquer partout et surtout répondre au principe même d'égalité entre les citoyens de la république. Il est insupportable de voir s'amplifier les oppositions territoriales alors même que les déserts médicaux n'épargnent quasiment plus aucun habitant. Il n'est pas acceptable de voir s'opposer des territoires entre eux alors même que les services publics sont en difficulté dans tout le pays.

Le Sénat doit être un phare, un repère pour répondre à l'obligation de faire société. Une société où tous ne sont pas semblables mais où, par la force de la loi, chacun dans sa diversité bénéficie des mêmes droits. Une société où la complémentarité territoriale est une force pour la France, là où la compétitivité des territoires l'a affaiblie. Nous ne pouvons nous désoler chaque jour de l'individualisme qui se renforce, du communautarisme qui se renforce. A l'inverse nous devons agir pour que les femmes et les hommes de notre pays vivent les uns avec les autres et non les uns à côté des autres.

Le Sénat n'est pas une chambre monolithique. Il est le fruit des rapports de force démocratiques au sein de chaque département. C'est bien par débat d'idées que nous retisserons les liens fragilisés ou rompus entre nos concitoyens, entre nos territoires. C'est une exigence démocratique, c'est à mes yeux à celle-ci que le Sénat doit répondre et ainsi conserver son rôle, son utilité pour les années à venir. ●



# UNE CHAMBRE GARANTE DE L'ÉQUILIBRE DES POUVOIRS

**Claude MALHURET**

- ▶ Président du groupe Les Indépendants-République et territoires du Sénat
- ▶ Sénateur Les Indépendants-République et territoires de l'Allier
- ▶ Membre de la commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées du Sénat



« Il dépend aujourd'hui du Sénat de pacifier la France ». Alors que le Sénat célèbre ses 150 ans, les mots de Victor Hugo résonnent avec l'actualité. Pendant des décennies, la Ve République nous a préservés du désordre institutionnel. Depuis 2022, la tripartition du paysage politique et l'absence de majorité absolue remettent en cause cette stabilité, que nous pensions acquise.

Dans ce contexte inédit, la cacophonie à l'Assemblée nationale a suscité un regain d'intérêt des Français pour le Sénat. La Chambre haute apparaît comme une vigie dans la tempête politique et un rempart contre les emballements du moment. Cette émancipation de l'instantanéité ne tient pas aux sénateurs eux-mêmes, mais aussi à leur mode de scrutin.

Renouvelé par moitié tous les trois ans, et non dans la foulée d'une élection présidentielle, le Sénat dispose d'une réelle liberté vis-à-vis du pouvoir exécutif, même en période de majorité absolue. Cette liberté est essentielle pour contrôler l'action du Gouvernement.

Élus par les représentants locaux des Français, les sénateurs forment une institution aussi stable que connectée aux territoires. C'est nécessaire pour façonner la loi. Le Sénat n'étant pas susceptible d'être dissous, il peut regarder au loin, au-delà des tempêtes médiatiques.

Les deux Chambres de notre démocratie sont parfaitement complémentaires et nécessaires. Le bicamérisme est fortement ancré dans l'histoire politique française. Hormis trois courtes périodes de 3 à 5 ans chacune, la France a toujours connu le bicamérisme depuis l'apparition du « Conseil des Anciens » lors de la Constitution de l'an III (1795).

La primauté d'une Chambre sur l'autre, telle qu'elle est prévue par notre régime, est nécessaire pour départager les avis. Mais si l'Assemblée nationale dispose du dernier mot, une part non négligeable des lois qu'elle adopte définitivement intègre des ajouts sénatoriaux.

Entre octobre 2023 et septembre

2024, 62 % des amendements proposés par le Sénat ont été repris par l'Assemblée. Ce chiffre illustre bien la complémentarité des deux chambres dans le processus législatif.

Le bicamérisme permet d'apporter de la sagesse dans la rédaction de la loi, chaque Chambre pouvant contrôler et modérer les positions de l'autre. La « navette parlementaire » permet d'enrichir les lois des connaissances, des expériences, des excès et des tempérances des 925 parlementaires français.

Ce système s'est imposé sur les cinq continents, dans des pays aux histoires et aux cultures aussi diverses que l'Allemagne, le Brésil, l'Éthiopie, les Etats-Unis ou la Suisse. Ce n'est pas un hasard si la majorité des grandes démocraties dans le monde sont aujourd'hui dotées d'un parlement bicaméral.

**« Le Sénat dispose d'une réelle liberté vis-à-vis du pouvoir exécutif »**

En France, les différences substantielles entre le Sénat et l'Assemblée nationale participent à leur complémentarité. Oui, nous avons besoin d'une Chambre capable de réagir à l'actualité, de relayer les attentes immédiates de nos concitoyens, de porter les débats qui parcourent l'opinion publique. C'est le rôle de l'Assemblée nationale.

De la même façon, nous avons besoin d'une Chambre garante de l'équilibre des pouvoirs, ne cédant pas aux pulsions de l'actualité politique et représentant fidèlement nos territoires. C'est le rôle du Sénat.

Maintes fois questionné, maintes fois critiqué, le Sénat est toujours là après 150 ans. Au cours de cette histoire, il a su faire siens les mots de Portalis : « Les lois ne sont pas de purs actes de puissance : ce sont des actes de sagesse, de justice et de raison ». ●



# GASTON MONNERVILLE AU PANTHÉON : UN ACTE D'UNITÉ

Georges PATIENT

- ▶ Sénateur RDPI de la Guyane
- ▶ Membre de la commission des Finances au Sénat
- ▶ Vice-président de la commission des Affaires européennes du Sénat
- ▶ Rapporteur spécial du budget Outre-mer au Sénat
- ▶ Membre de la délégation sénatoriale aux Outre-mer
- ▶ Président de la société des amis du Président Gaston Monnerville



**« Inlassable défenseur de la Chambre haute, il incarnait la continuité républicaine et le respect des équilibres institutionnels »**

des pouvoirs.

Loin d'être un conservateur du passé, il fut un visionnaire qui comprit avant beaucoup d'autres l'importance de la séparation des pouvoirs et du rôle essentiel du Sénat. Aujourd'hui, alors que le Parlement reprend sa place au sein de l'architecture constitutionnelle, s'inspirer de son engagement permet de réaffirmer l'importance du bicamérisme et du dialogue institutionnel.

**Un symbole de diversité, une nation rassemblée**

Dans une France en quête de repères et d'unité, la figure de Monnerville offre un pont intergénérationnel entre nos territoires.

À un moment où notre pays cherche à mieux intégrer la diversité de ses héritages, la mémoire de Gaston Monnerville est une richesse à faire vivre. Plutôt que de voir dans l'oubli dont il souffre une injustice irréparable, considérons-le comme un appel à l'action : celui d'honorer, enfin, un homme qui incarne la République dans ce qu'elle a de plus noble.

**Un combat porté aujourd'hui**

C'est dans cet esprit que je mène, à travers la Société des amis du président Gaston Monnerville, le combat pour sa panthéonisation. En tant que sénateur de Guyane, je mesure à quel point la reconnaissance de Gaston Monnerville dépasse son parcours personnel. Depuis plusieurs années, je plaide pour qu'il rejoigne les grandes figures de notre histoire nationale au Panthéon, aux côtés de celles et ceux qui ont façonné notre démocratie. Ce combat n'est

pas seulement mémoriel : il est un message d'unité et de transmission, un acte nécessaire pour inscrire pleinement Monnerville dans notre patrimoine républicain.

**Un acte de mémoire, un avenir renforcé**

Aujourd'hui, la question de sa panthéonisation n'est pas seulement un enjeu de reconnaissance historique. C'est un geste de cohésion nationale, une affirmation que la République se construit par l'engagement de toutes et tous, quelles que soient leurs origines.

Le Sénat, à travers son 150<sup>e</sup> anniversaire, nous donne l'occasion de poser un acte fort : inscrire Gaston Monnerville parmi les grandes figures qui reposent au Panthéon. Ce serait un message puissant, non seulement pour honorer un parcours exceptionnel, mais aussi pour affirmer avec force que notre République sait se souvenir de ceux qui l'ont servie avec loyauté et courage.

Le temps est enfin venu d'ouvrir les portes du Panthéon à Gaston Monnerville. ●

**A** lors que le Sénat célèbre ses 150 ans, il est essentiel de rendre hommage à celles et ceux qui ont façonné son histoire et, à travers lui, celle de notre République. Parmi eux, Gaston Monnerville s'impose comme une figure majeure, à la fois symbole de l'excellence républicaine, artisan de l'équilibre institutionnel et défenseur inflexible de nos valeurs fondamentales.

Aujourd'hui encore, son héritage est trop peu reconnu, son nom trop rarement évoqué. Mais plutôt que de regretter cet oubli, faisons-en une opportunité : celle de raviver sa mémoire, de l'inscrire pleinement dans le récit national et d'en faire une source d'inspiration pour notre époque.

**Un parcours exemplaire, une République renforcée**

Né en 1897 en Guyane, Gaston Monnerville fut l'un des premiers hommes noirs à occuper les plus hautes fonctions de l'État. Petit-fils d'esclave, il a marqué l'histoire par son combat contre le racisme, son engagement en faveur des Outre-mer et son attachement indéfectible aux valeurs de la République.

Avocat brillant, résistant déterminé, sous-secrétaire d'État aux Colonies, député, sénateur puis membre du Conseil constitutionnel, il incarne une trajectoire exemplaire au service de l'intérêt général. Loin d'être un simple chapitre oublié de notre histoire, son parcours inspirant est une démonstration éclatante de la volonté d'un homme fidèle à ses convictions et ses principes, qui par son engagement a su valoriser la diversité identitaire de nos territoires.

**Un défenseur de la démocratie, un Sénat consolidé**

À la présidence du Sénat, qu'il occupa pendant 21 ans (1947-1968), il fut un gardien inflexible des équilibres républicains. Son opposition à la réforme de 1962, qui introduisit l'élection du Président de la République au suffrage universel direct, ne fut pas un simple refus du changement : elle traduisait sa volonté de préserver la place du Parlement et d'éviter une concentration excessive





## QUEL NOUVEL ORDRE ÉCONOMIQUE MONDIAL AVEC L'ARRIVÉE AU POUVOIR DE DONALD TRUMP ?

L'accession de Donald Trump à la présidence des États-Unis inaugure une phase de recomposition géopolitique et économique d'une ampleur inédite. Plus qu'un simple retour à l'unilatéralisme, il s'agit d'un bouleversement des rapports de force mondiaux qui met à l'épreuve les alliances historiques et les institutions internationales. Ce réalignement est porté par une volonté assumée de défaire les logiques multilatérales qui structuraient jusqu'ici les échanges et les coopérations internationales.

Dès ses premiers jours en fonction, Donald Trump réaffirme son rejet des règles et des institutions censées encadrer la mondialisation. Son discours repose sur la primauté des intérêts nationaux américains et sur une conception transactionnelle des relations internationales. L'Europe, longtemps partenaire privilégiée de Washington, se retrouve sommée de revoir ses positions sous la pression de mesures protectionnistes et de nouvelles exigences stratégiques.

Dans ce contexte, trois grandes tendances se dessinent :

- La déstabilisation du cadre institutionnel international : en marginalisant les organisations internationales comme l'OMC, en affaiblissant l'OTAN et en multipliant les accords bilatéraux, Washington impose une redéfinition des normes économiques et stratégiques mondiales.
- Un affrontement accentué avec la Chine : la guerre commerciale et technologique se double d'une rivalité croissante dans les régions clés du monde. Le basculement vers une économie de blocs pourrait contraindre l'Europe à choisir son camp.
- Une fragmentation des équilibres régionaux : alors que les relations transatlantiques sont sous tension, les puissances émergentes profitent de cette recomposition pour renforcer leurs prérogatives dans un monde multipolaire incertain.

Face à cette dynamique, l'Europe doit repenser son autonomie stratégique et développer une capacité d'action propre en matière de commerce, de défense et d'innovation technologique. L'enjeu n'est pas tant de s'opposer frontalement à Washington que de redéfinir les conditions d'un partenariat équilibré, tout en renforçant ses relations avec d'autres acteurs internationaux.

En somme, l'ordre économique mondial qui émerge avec l'arrivée au pouvoir de Donald Trump repose sur des lignes de fracture et de recomposition qui imposent une réflexion urgente. Saurons-nous, en Europe et ailleurs, transformer ces bouleversements en opportunités stratégiques ? La réponse à cette question conditionnera le nouvel équilibre mondial.

*Alexandre Farro*

# TRUMP ET L'AFFAIBLISSEMENT DES CONTRE-POUVOIRS

Cécile COQUET-MOKOKO

► Professeure des Universités en civilisation des États-Unis, Université de Versailles-Saint Quentin



**L**es États-Unis, première démocratie de l'époque moderne, ont été fondés sur le rejet viscéral du fait du prince et l'affirmation du nécessaire consentement des gouvernés, dont un renouvellement régulier du pouvoir législatif devait permettre aux dirigeants de s'assurer. C'est la raison pour laquelle la Chambre des Représentants doit se soumettre au verdict des urnes tous les deux ans dans son intégralité, de même qu'un tiers du Sénat, et que ces deux chambres, que le président n'a pas le pouvoir de dissoudre, détiennent les cordons de la bourse afin qu'il n'ait pas les mains libres pour gouverner selon son bon plaisir. Ce principe

**« Le saccage plus ou moins méthodique des agences fédérales mettra en évidence la contradiction entre cet espoir révolutionnaire et sa mise en œuvre par de nouvelles élites : les "génies de la tech", qui n'ont que faire de l'intérêt collectif ou du bien commun »**

essentiel à la Constitution des États-Unis a fait l'objet de nombreuses tentatives de sape de la part de l'exécutif au cours des 238 ans d'histoire du pays, au gré des conflits internationaux ou internes dans lequel ce dernier se trouvait impliqué. L'argument du

« privilège de l'exécutif », selon lequel le président doit pouvoir agir sans rendre de comptes aux autres élus du gouvernement fédéral, pour parer à des menaces immédiates à la sécurité nationale et en vertu de son accès privilégié aux informations sensibles, a pu mener à de graves dérives dont des dirigeants des deux partis se sont rendus coupables, de bonne foi ou non.

Jusqu'à la tentative de coup d'État contre le Capitole le 6 janvier 2021, le Congrès, quoique largement discrédité aux yeux de l'opinion publique pour sa lenteur et sa pusillanimité, pouvait encore se prévaloir de sa capacité de nuisance lors du vote du budget fédéral ou de la confirmation des nominations présidentielles à de hautes fonctions comme celle de juge à la Cour Suprême. Depuis ce tournant majeur de l'histoire des États-Unis et le refus d'engager la procédure constitutionnelle de destitution qu'aurait méritée le président Trump pour avoir incité ses partisans à interrompre la certification de l'élection présidentielle de 2020, il est manifeste que les élus du parti républicain ont renoncé à défendre la Constitution, dont ils s'étaient jusqu'alors érigés en farouches protecteurs face à un pouvoir exécutif toujours plus avide de contrôle. Le discours anti-bureaucratie demeure, répété mécaniquement par des membres du Congrès désormais aux ordres du président et craignant de lui déplaire. Mais sous ce vernis, une idéologie qualifiée de populiste se fait jour de plus en plus explicitement, au nom du « mandat » que 49,9 % des votants auraient donné pour quatre ans à Donald Trump, sauveur autoproclamé de l'Amérique, dont l'aura messianique est sortie renforcée de la tentative d'assassinat à son encontre en juillet 2024.

Un entretien récemment accordé par Steve Bannon au quotidien de centre-gauche The New York Times permet d'interroger les implications de ce populisme au-delà de la confusion quotidiennement entretenue par le nouveau régime. On y découvre, entre les lignes d'un discours anti-élites qui plonge ses racines aux origines du courant anti-fédéraliste (favorable à une souveraineté maximale des États fédérés et aussi vieux que la Constitution), une authentique aspiration révolutionnaire que cet architecte de la campagne de 2016, tombé en disgrâce par la suite mais toujours fidèle à Trump, voit incarnée en la personne de ce dernier. Pour Bannon comme pour de nombreux électeurs aspirant à un changement de fond du mode de gouvernance, l'Américain moyen est de nouveau au centre des préoccupations des gouvernants. Il y a cependant fort à parier que le saccage plus ou moins méthodique des agences fédérales mettra en évidence la contradiction entre cet espoir révolutionnaire et sa mise en œuvre par de nouvelles élites : les « génies de la tech », qui n'ont que faire de l'intérêt collectif ou du bien commun, idéaux de Lumières qu'ils tiennent pour obsolètes. ●



# LES ÉTATS-UNIS À L'HEURE DU CHOC AUTORITAIRE

**Jérôme VIALA-GODEFROY**

- ▶ Chargé de cours à Sciences Po Paris,
- ▶ Docteur en civilisation américaine et spécialiste de la rhétorique présidentielle
- ▶ Auteur de « Les mots de Trump », Dalloz, octobre 2024.



**L**e retour de Donald Trump au pouvoir marque une rupture inédite. Rescapé de deux destitutions, d'une tentative d'assassinat et de multiples poursuites, il revient avec un sentiment d'invulnérabilité. Chaque épreuve a renforcé sa rhétorique vindicative et sa posture de héros-martyr, convaincu d'une mission divine pour sauver l'Amérique. Sa victoire électorale, tout en étant légitime, consacre la force sur le droit et alimente sa volonté de revanche. C'est à l'aune de cette puissance sans limites que s'explique le radicalisme accru de son second mandat.

Ses actions s'inscrivent toutefois dans la continuité de son premier mandat et de son discours de campagne. Sa rhétorique nationaliste et autoritaire a toujours opposé ennemis et partisans. Elle redéfinit la notion d'ennemi comme toute personne perçue comme déloyale ou critique, indépendamment de ses opinions. Pendant la campagne de 2024, il a qualifié tous ceux qui s'opposaient à lui, y compris la presse et les juges, de traîtres ou de menaces intérieures et il a popularisé la théorie de « l'État profond », selon laquelle un réseau secret de bureaucrates et de membres des services de sécurité manipulerait le gouvernement contre les élus.

C'est dans cette logique qu'il faut comprendre son autoritarisme renforcé et sa volonté radicale de transformer les institutions et la société américaine, y compris sur le plan culturel. Il adopte une approche maximaliste du pouvoir présidentiel, attaque la presse, contrôle l'appareil fédéral en purgeant les opposants et ignore le droit et le contre-pouvoir législatif. Entouré uniquement de fidèles, il écarte toute contestation, même au profit d'incompétents ou de figures du nationalisme chrétien, comme les architectes du Projet 2025.

De la même façon, il juge les institutions démocratiques inefficaces et corrompues, et loue l'efficacité des régimes autoritaires. Il admire des leaders comme Orban et Poutine pour leur fermeté et leur pouvoir, tout en méprisant ses alliés, qu'il juge faibles. Or, pour lui, seule la force mérite le respect. D'où également, un protectionnisme plus offensif et un nationalisme plus expansionniste : achat de territoire, conquête, et prédation.

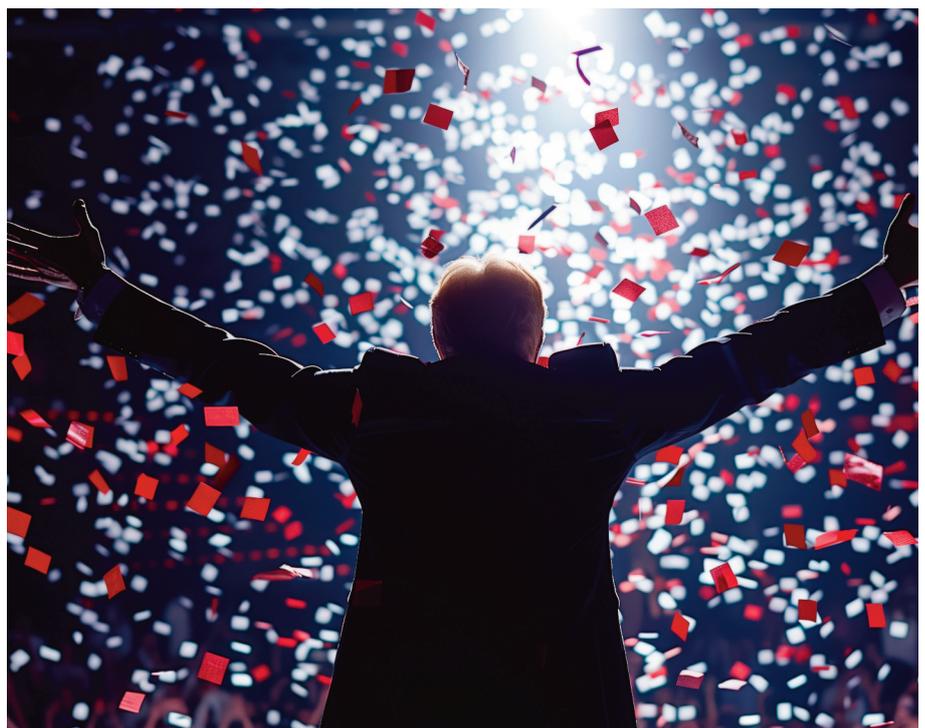
À cela s'ajoute une politique de vengeance et de réparation d'un sentiment d'humiliation perçu ou vécu, tant

personnellement que nationalement. Il considère que les États-Unis sont exploités sur la scène internationale, notamment par leurs alliés, et ce sentiment s'est renforcé après des revers publics, comme lors de son discours à l'ONU en 2018 ou pendant le sommet de l'OTAN en 2019. Cet état d'esprit structure son discours populiste, mobilisant un électorat en quête de reconnaissance et de revanche. Il prône une restauration de la fierté nationale à travers un style politique agressif et conflictuel.

**« Son autoritarisme pourrait se heurter à une résistance accrue, tant du côté des citoyens que des acteurs économiques et institutionnels »**

En début de mandat, il bénéficie, par ailleurs, de contre-pouvoirs affaiblis, notamment un Congrès dominé par une courte majorité républicaine qui lui est, à ce stade, largement soumise. Les citoyens sont pour le moment peu mobilisés : certains le soutiennent pour sa fidélité à ses engagements et son activisme, tandis que d'autres se sont habitués à ses discours extrémistes et ne voient pas encore concrètement les effets de sa politique radicale. L'opposition repose donc principalement sur des actions judiciaires, la résistance des États fédérés et la mobilisation de certains acteurs politiques et citoyens.

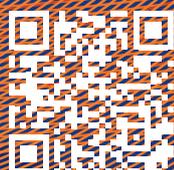
Cela pourrait toutefois changer : l'ampleur et la radicalité de sa politique dans un pays fracturé et divisé posent la question de la viabilité de ses réformes. Si la croissance ralentit ou qu'une crise éclate, son autoritarisme pourrait se heurter à une résistance accrue, tant du côté des citoyens que des acteurs économiques et institutionnels. Les élections de mi-mandat de 2026 seront un test clé. ●



# PARIS DEFENCE AND STRATEGY FORUM

## EUROPE AT THE CROSSROADS

11-13 MARS 2025  
PARIS - ÉCOLE MILITAIRE



EN PARTENARIAT AVEC



# L'IMPRÉVISIBILITÉ DU PRÉSIDENT TRUMP EST UNE OPPORTUNITÉ POUR L'EUROPE DE LA DÉFENSE !

Jean-Michel JACQUES

- ▶ Député Ensemble pour la République du Morbihan
- ▶ Président de la commission de la Défense nationale et des Forces armées de l'Assemblée nationale
- ▶ Président de la délégation parlementaire au renseignement
- ▶ Membre de la Commission parlementaire d'évaluation de la politique du gouvernement d'exportation de matériels de guerre et de matériels assimilés



**D**epuis sa réélection, le Président Trump a multiplié les déclarations « chocs », renouant ainsi avec une marque de fabrique à laquelle il nous avait déjà habitués lors de son premier mandat : l'imprévisibilité. Acquisition du Groenland, reconquête du canal du Panama ou ultimatum aux pays européens qui ne porteraient pas leur effort de défense à 5 % de leur PIB : des annonces déstabilisatrices qui incarnent l'ambition présidentielle du « Make America Great Again », dont les conséquences ne sont pas nulles pour l'Europe. Dans ce contexte géostratégique bouleversé, il apparaît essentiel pour la France et l'Europe de continuer à faire valoir leurs intérêts, protéger leur souveraineté et agir pour leur propre défense ! Pour

rester maîtres de notre destin. Mais comment ?

## Assumer une préférence européenne en matière d'achats d'équipements militaires

Alors même que la base industrielle et technologique européenne de défense emploie près d'un demi-million de personnes et que les outils européens de soutien à l'industrie de défense se sont multipliés,<sup>1</sup> plus de 40 % des équipements des forces armées européennes sont achetés aux États-Unis. A contrario, à peine 10 % des équipements des forces armées américaines sont importés ! Une situation favorisée, entre autres, par le Buy Act américain qui permet à l'administration américaine d'avantager les industries nationales... Les Européens doivent avoir conscience que toute situation de dépendance, parfois excessive et notamment sur le volet capacitaire, est préjudiciable à leur souveraineté. Demain, qui peut garantir que des fournisseurs extra-européens consentiront à nous livrer en temps et en heure, au détriment des besoins de leur Nation d'origine ?

**« Plus de 40 % des équipements des forces armées européennes sont achetés aux États-Unis »**

Personne. Il est donc urgent que l'Europe se délivre de ses dépendances et bénéficie pleinement d'un véritable rendement sur ses efforts budgétaires de défense. Pour cela, nous devons notamment simplifier les normes imposées à notre industrie, soutenir l'émergence de champions européens (IA, quantique, hypervélocité...) et sécuriser nos approvisionnements en matériaux critiques.

## Garantir aux Européens la capacité d'agir là où leurs intérêts sont en jeu

L'allié américain a raison : les Européens doivent dépenser plus pour leur défense. La guerre en Ukraine et la multiplication des menaces, nous a poussé ces dernières années à emboîter le pas et à prendre conscience que la défense de l'Europe est avant tout l'affaire des Européens. Entre 2021 et 2024, le budget des Européens pour leur défense est passé de 200 à plus de 300 milliards d'euros et, désormais, vingt-trois pays membres de l'OTAN atteignent l'objectif des 2 % alors qu'ils n'étaient que trois il y a encore dix ans ! En quelques années seulement, nous avons posé les fondements de l'autonomie stratégique européenne et d'une culture stratégique commune, en adoptant par exemple la Boussole stratégique de l'Union européenne et en favorisant l'émergence de coopérations structurantes, notamment en matière de mobilité militaire... Nous ne pouvons que trop le répéter : renforcer le pilier européen de l'Alliance n'est pas une insulte, bien au contraire : c'est un gage de fiabilité et de crédibilité que nous, Européens, donnons à l'allié américain au sein de ce cadre de solidarité qu'est l'OTAN ! Européens, restons pragmatiques et donnons aux déclarations du Président Trump leur juste importance, car manier les mots est également un moyen utile pour faire pression sur autrui, notamment quand il est question de « faire affaires » et nourrir ses propres intérêts. L'agenda présidentiel américain est celui qu'il est. A l'Europe d'agir en conséquence pour demeurer un partenaire de premier plan, tout en continuant à porter sa voix singulière. ●

<sup>1</sup> Fonds européen de défense, Coopération structurée permanente, Règlement visant à renforcer l'industrie européenne de la défense au moyen d'acquisitions conjointes, etc.



# TRUMP : FIN DU STATU QUO POUR L'EUROPE ?

**Cédric PERRIN**

- ▶ Sénateur LR du Territoire de Belfort
- ▶ Président de la commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées du Sénat
- ▶ Président de la Commission parlementaire d'évaluation de la politique du gouvernement d'exportation des matériels de guerre
- ▶ Membre de la délégation parlementaire au renseignement
- ▶ Membre de la délégation française à l'Assemblée



**L**e Président Trump en a fait sa promesse fondamentale : au cours de son mandat, sa force et sa détermination seront mises au service d'une rupture. Une rupture vis-à-vis de tous les usages, de tous les cadres, de toutes les politiques jugés contraires aux intérêts du peuple américain et, plus largement, de la puissance américaine. Une rupture tous azimuts donc, qui se déploie aussi bien sur le terrain économique que migratoire, environnemental ou sociétal.

Et une rupture qui ne se cantonne pas à la seule sphère intérieure, loin s'en faut. Adversaires, compétiteurs ou alliés, sur la scène internationale le message est le même pour tous : 1/ quel que soit le domaine, quelle que soit l'enceinte, aucun statu quo ne perdurera si les Etats-Unis jugent qu'il leur est défavorable ; 2/ si nécessaire, ils n'hésiteront pas à recourir à la contrainte pour le faire évoluer.

Venant de la première puissance mondiale, l'avertissement n'a rien d'anodin. Partout, il est pris au sérieux. Et en Europe, il inquiète. Non sans raison : le lien transatlantique, par sa puissance économique, par sa garantie de sécurité, est le fondement sur lequel la plupart des pays européens ont assis leur prospérité, autant que leur vision du monde. Or c'est bien cela que le Président Trump remet en cause en agitant le spectre d'une sortie de l'OTAN, d'une hausse des tarifs douaniers ou d'un accord passé avec la Russie dans le dos de l'Ukraine et de l'Europe.

Notre confort économique et stratégique, bousculé par le concurrent chinois, menacé par le rival russe, est désormais contesté par l'allié américain lui-même. Le monde post-guerre froide est décidément mort et, en plein conflit en Ukraine, nous réalisons que nous ne sommes pas encore prêts à affronter celui qui vient.

Pour autant, devons-nous rester tétanisés au point de céder aux injonctions des Etats-Unis avant même qu'elles aient été formulées ? Devons-nous nous résigner à voir l'Ukraine, et avec elle toute l'architecture européenne de sécurité, sombrer en raison de la reconfiguration de la doctrine stratégique américaine ?

Devons-nous à tout prix fuir la confrontation et sortir le carnet de chèques pour importer toujours plus de GNL ou d'armements made in USA ? Enfin, devons-nous accepter sans ciller de nous fondre dans une logique de blocs antagonistes, et nous résoudre à l'effacement du multilatéralisme ?

A l'évidence, non. Pour des raisons de principe bien sûr. Car le lien d'alliance, s'il est entaché par la contrainte, devient un lien de vassalité. Le Président Trump cherche à préserver le leadership américain, mais le leadership est surtout une capacité d'entraînement, bien avant d'être une capacité de coercition.



Mais aussi car, dans le monde tel qu'il se dessine, même l'Amérique aura besoin d'alliés. N'oublions pas que si l'Europe a besoin des Etats-Unis, l'inverse est également vrai. Et gageons que nombre d'entreprises américaines sauront alerter sur les écueils qu'elles rencontreraient si d'aventure le Nouveau monde s'éloignait trop du Vieux continent.

Alors que faire ? Rester l'arme au pied et attendre que l'orage se calme ? Sans doute pas, car nous n'échapperons pas à des discussions serrées. Il faudra savoir faire la part des choses et les conduire avec pragmatisme,

mais sans faiblesse, au service de nos intérêts. Et surtout travailler dès maintenant à atténuer les dépendances militaires, énergétiques ou technologiques qui brident notre autonomie.

Le temps nous est désormais compté et la tâche, loin d'être aisée. Car collectivement, l'Europe montre généralement peu d'empressement à assumer le rapport de force et la notion de puissance ; car individuellement, chaque pays a des intérêts particuliers et une relation différente aux Etats-Unis, ce dont ces derniers sont d'ailleurs parfaitement conscients.

C'est pourtant le rôle de la France que de porter cette ambition, elle qui a dans son ADN politique une vision du monde et d'elle-même qui l'a toujours amenée à assumer clairement ses alliances, tout en cultivant son originalité et surtout son indépendance.

Moins que jamais, nous ne devons dévier de cette voie. ●

# GEL DE L'USAID : LE PROCÈS BÂCLÉ DE L'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT

**Sophie BRIANTE GUILLEMONT**

- ▶ Sénatrice Ratt. RDSE des Français établis hors de France
- ▶ Membre de la commission des Lois du Sénat
- ▶ Membre du groupe français à l'Union interparlementaire
- ▶ Membre de la Section française de l'Assemblée parlementaire de la francophonie (APF)



**L**e 20 janvier 2025, dès son entrée en fonction, le président Donald Trump signe un Executive Order suspendant pour 90 jours les activités de l'USAID, agence créée en 1961. Cette décision, justifiée par l'affirmation selon laquelle les programmes de l'agence promeuvent des valeurs contraires aux intérêts étasuniens, vise en réalité à réorienter idéologiquement les aides attribuées.

Cette mesure a eu des répercussions immédiates dans le monde entier. En effet l'USAID, qui représente 42 % de l'aide humanitaire mondiale, intervient dans 120 pays et emploie plus de 10 000 personnes, dont la majorité à l'étranger – pour la plupart remerciés – avec des projets majeurs dans des secteurs comme la santé et l'agriculture. En 2023, ses principaux bénéficiaires incluaient l'Ukraine, Israël, la Jordanie, l'Égypte, l'Éthiopie et la Somalie.

Or la suspension à effet immédiat des projets en cours peut avoir des conséquences tout à fait irréversibles, notamment sur les programmes dédiés à la lutte contre le VIH, ou la distribution de vivres dans des camps de réfugiés. Un vide monumental apparaît ainsi dans le domaine de la santé et de la

sécurité alimentaire où seule l'USAID intervenait de manière significative, ouvrant potentiellement la porte au soft power russe et chinois.

Car l'Aide Publique au Développement (APD) ne joue pas seulement un rôle central en matière de solidarité, combinant prêts et dons pour lutter contre la pauvreté. Cette aide a toujours constitué un levier d'influence, permettant aux États-Unis, mais aussi à la France, de consolider leurs positions dans leurs zones d'influence.

Les conséquences pour la démocratie seront également importantes. Par exemple, le gel des aides a provoqué la fermeture de nombreux médias alternatifs dans le monde entier, notamment en Amérique latine. D'après RSF, en 2023 USAID appuyait 6 200 journalistes, 707 médias non-étatiques et 279 organisations de la société civile œuvrant pour la presse indépendante.

La suspension de l'USAID s'inscrit ainsi dans une remise en cause plus large de la coopération bilatérale, illustrée par la doctrine America First, qui privilégie le repli sur soi et l'unilatéralisme.

Ce phénomène se retrouve également en Europe. Confrontée à des déficits budgétaires conséquents, l'APD – jadis largement consensuelle – se retrouve aujourd'hui au cœur des critiques. Avec des effets rapides : le budget français de l'APD est celui ayant le plus souffert des coupes budgétaires, avec une diminution de 37% de son budget en 2025.

**« La suspension de l'USAID s'inscrit ainsi dans une remise en cause plus large de la coopération bilatérale »**

La décision des États-Unis laisse craindre en France l'apparition d'un effet domino. Les critiques sur les projets financés ne cessent de se multiplier, avec la circulation de beaucoup de fausses informations. Or l'APD française diffère sensiblement de celle mise en œuvre par l'USAID, cette dernière faisant uniquement des dons, alors que la France recourt majoritairement à des prêts. En effet l'AFD fonctionne comme une banque et affiche de bons résultats financiers. De plus, la moitié des marchés engagés par l'AFD dans le monde sont aujourd'hui remportés par des entreprises françaises.

Si des questions légitimes peuvent se poser sur l'APD – notamment sur les méthodes de comptabilisation, la lisibilité budgétaire, le décalage des actions par rapport aux zones prioritaires, ou encore la tendance à s'éloigner des pays les plus pauvres au profit des émergents... – la suspension de l'USAID et le recul de l'APD illustrent une véritable crise de la coopération internationale. Or dans un monde de plus en plus interdépendant, ce changement menace non seulement l'équilibre humanitaire mondial, mais aussi notre sécurité collective. Ceci à rebours des discours simplistes et populistes... rendant impérieuse une réflexion sérieuse sur le renouvellement du paradigme de l'APD. ●



# DE LA CONSCIENCE UNIVERSELLE À L'UNILATÉRALISME : LE DROIT INTERNATIONAL À L'ÉPREUVE DE TRUMP

**Akli MELLOULI**

- ▶ Sénateur Écologiste-Solidarité et territoires du Val-de-Marne
- ▶ Vice-président de la Commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées du Sénat
- ▶ Vice-président de la délégation sénatoriale aux Outre-mer
- ▶ Secrétaire de la Section française de l'Assemblée parlementaire de la francophonie (APF)



**D**epuis son retour à la Maison-Blanche, Donald Trump ne cesse de fragiliser un droit international déjà mis à rude épreuve par plus d'un an de guerre au Proche-Orient. Qu'il s'agisse de son ambition d'annexer le Groenland, de sa volonté de vider Gaza de sa population ou de sa précipitation à négocier avec Vladimir Poutine l'avenir de l'Ukraine, en marginalisant ses alliés, ses décisions bousculent l'ordre mondial.

Dans un contexte où l'Occident voit son autorité morale s'éroder, fragilisé par les accusations de double standard dans sa gestion des conflits en Ukraine et à Gaza et où sa voix peine à conserver sa légitimité, la méthode Trump interroge et nous pousse à réfléchir sur le rôle de la France et du Vieux Continent dans l'équilibre du système international.

Dès son arrivée, il s'est empressé de signer un décret qui attaque directement la Cour pénale internationale : interdiction d'entrée aux États-Unis pour les employés de la CPI, gel de leurs avoirs et extension à toutes les personnes qui ont collaboré avec la CPI. Donald Trump justifie cela par les enquêtes sur des soldats

américains accusés de crimes de guerre en Afghanistan, sur les soldats israéliens et surtout par le mandat émis à l'encontre de Benjamin Netanyahu et Yoav Galant.

Nous ne sommes pas naïfs, nous savons que les grandes puissances ont toujours été gênées par le droit international qui encadre l'expression de leur supériorité politico-militaire et qu'elles l'ont enfreint à de multiples reprises. Mais bien que ce droit soit imparfait, bien qu'il ne s'exerce pas toujours pleinement, il limite les excès et introduit une régulation dans les relations internationales afin de prévenir les horreurs dont l'humanité est capable.

Le président américain refuse que la souveraineté des États-Unis et de ses alliés soit restreinte. En s'attaquant ainsi au droit international, il l'affaiblit et ouvre des brèches qui permettent les pires violences : la torture, les crimes de guerre et, plus généralement, toutes les violations des droits de l'homme. Cette offensive contre le droit international est d'autant plus dangereuse qu'elle met en évidence une contradiction qui affaiblit encore davantage la parole des pays occidentaux. En effet, les États-Unis

**« Deux options se présentent : soit l'Europe se disloque sous les coups de boutoir du trumpisme et se voit reléguée au second plan, soit elle reste unie et solidaire pour construire une nouvelle approche des relations internationales »**

applaudissent la CPI lorsqu'elle émet des mandats d'arrêt contre leurs rivaux ou des dirigeants africains, mais l'attaquent lorsqu'elle enquête sur les États-Unis et leurs alliés.

En contournant le droit international et en reléguant l'Europe au rang de spectatrice impuissante, Donald Trump a mis en lumière nos faiblesses, nos divisions et notre dépendance aux États-Unis. Son mépris affiché pour les institutions internationales et sa

volonté d'agir de façon unilatérale révèlent avec brutalité l'incapacité de l'Europe à peser face aux grandes puissances. Cette prise de conscience, bien que soudaine, doit nous amener à interroger notre propre rôle dans l'ordre international et à envisager une réponse à la hauteur des défis actuels.

Deux options se présentent : soit l'Europe se disloque sous les coups de boutoir du trumpisme et se voit reléguée au second plan, soit elle reste unie et solidaire pour construire une nouvelle approche des relations internationales basée sur le droit, prenant ainsi sa place parmi les grandes puissances.

Nous sommes aujourd'hui au bout d'un cycle amorcé à la fin de la Seconde Guerre mondiale et à la croisée des chemins. Dans ce contexte, les choix stratégiques de la France et de l'Union européenne dans les prochains mois et années façonneront l'ordre mondial de demain. Les difficultés que nous rencontrons depuis l'arrivée de Donald Trump pourraient se révéler être une opportunité historique pour construire une Europe unie, forte et solidaire. ●



# TOURNER LE DOS À LA VISION ATLANTISTE DE L'EUROPE

Michelle GRÉAUME

- ▶ Sénatrice CRCE-Kanaky du Nord
- ▶ Vice-présidente de la commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées du Sénat
- ▶ Secrétaire de la Section française de l'Assemblée parlementaire de la francophonie (APF)
- ▶ Vice-présidente de la délégation française à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe
- ▶ Secrétaire du groupe français à l'Union interparlementaire



**L**e retour de Donald Trump au pouvoir, entouré de sa garde de milliardaires et de géants de la Tech, pose des questions cruciales sur la relation entre l'Union européenne et son allié traditionnel, les États-Unis. Les déclarations et les premières mesures de son administration révèlent une volonté de domination et d'expansion, inscrite dans une logique néo-impérialiste et néo-coloniale.

**« La politique étrangère de Donald Trump semble déterminée à rendre l'Europe totalement dépendante des intérêts états-uniens. Une dépendance politique, économique, technologique et militaire »**

Comment agir face à un allié qui bafoue le droit international et les droits des peuples à disposer d'eux-mêmes ? La question est posée à l'UE et à chaque État membre.

La politique étrangère de Donald Trump semble déterminée à rendre l'Europe totalement dépendante des intérêts états-uniens. Une dépendance politique (discours du vice-président J.D Vance à la conférence sur la sécurité de Munich), économique, technologique et militaire, avec une volonté d'accaparement des territoires et des richesses jugées utiles.

Les ambitions coloniales, par la force si nécessaire, sur le Groenland, territoire autonome constitutif d'un État membre de l'UE, et de l'OTAN, montrent cette quête agressive des ressources naturelles.

Les richesses, terres rares, que recèle l'Ukraine sont un des enjeux et une des raisons des négociations de fin de conflit engagées en tête à tête avec Vladimir Poutine.

Comme pour Gaza, Donald Trump décide seul et les autres sont invités à obéir. Sa gestion personnelle et bilatérale qui exclut jusqu'à présent les principaux intéressés, les Ukrainiens, les pays européens et l'ONU, pilier des relations internationales depuis 1945,

constitue un frein à toute paix juste et durable.

Faute d'avoir su ou voulu élaborer une stratégie autonome de défense, l'Europe a placé sa sécurité sous l'égide de l'OTAN.

Sa création reposait sur une promesse simple : protéger collectivement ses membres contre toute agression extérieure. Toutefois, que se passe-t-il lorsque la menace émane d'un autre membre de cette alliance ? Selon Romuald Sciora, chercheur à l'Iris, nous assistons à une redéfinition de l'OTAN, « non plus comme un pacte collectif de défense, mais comme un instrument au service des ambitions américaines ». Cette transformation soulève des questions fondamentales sur la pertinence de son article 5, garantissant la défense mutuelle, dans un contexte où la plus grande puissance militaire de l'alliance menace un autre membre.

L'Europe est donc confrontée à un choix crucial : continuer à osciller entre une opposition passive et une soumission, ou prendre en main son avenir en développant un modèle d'autonomie et de souveraineté. Cette souveraineté doit être économique, technologique, financière et naturellement militaire.

Pour garantir la sécurité collective de l'Europe, il est essentiel de repenser notre stratégie de défense, de sortir de cette vision uniquement atlantiste au profit d'une architecture de sécurité collective de tous les États et de tous les peuples du continent. Cela inclut aussi la reprise des discussions sur le désarmement multilatéral et l'établissement d'un régime mondial d'interdiction des armes nucléaires.

Le chemin est long, la tâche n'est pas aisée mais avons-nous d'autres choix ?

Le positionnement même de Donald Trump vis-à-vis de l'Europe et de l'OTAN ne nous y contraint-il pas ?

Aussi dangereux soit-il, ce dernier n'est ni tout-puissant, ni le seul partenaire en ce monde. Voilà pourquoi il est tout aussi nécessaire de démontrer notre capacité à nouer d'autres alliances, dans un esprit de coopération, de multilatéralisme et d'intérêt mutuel. Les partenariats avec la Chine, le « Sud Global » et les BRICS doivent être recherchés et renforcés.

La France, avec son rôle spécifique, peut jouer un rôle pionnier dans cette démarche. ●



# LES PRIORITÉS DE LA PRÉSIDENTENCE POLONAISE DU CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE 2025

**Jan Emeryk Rościszewski,  
ambassadeur de Pologne en France**



**L**e 1er janvier 2025 la Pologne a pris le relais de la présidence tournante du Conseil de l'Union européenne (pour la deuxième fois, après avoir eu l'occasion de le faire en 2011).

La présidence polonaise coïncide avec le début du cycle institutionnel, qui offre l'occasion de fixer des objectifs, d'ouvrir les discussions sur les propositions de la Commission européenne, de proposer des solutions et de lancer des processus pour les prochaines années. La présidence est le rôle d'un partenaire responsable, d'un organisateur efficace de discussions et d'un leader efficace dans les négociations multilatérales : pendant la présidence, nous sommes avant tout le représentant du Conseil de l'UE chargé de prendre des décisions communes.

La Pologne assume la présidence à un moment particulier de l'histoire, juste après les élections présidentielles américaines et la formation de la nouvelle Commission européenne, dans une situation internationale extrêmement complexe avec la guerre en cours de la Russie contre l'Ukraine, d'importantes tensions géopolitiques, des conflits au Proche et Moyen-Orient et en Afrique, les menaces hybrides visant les fondements mêmes de la démocratie, y compris la désinformation, les phénomènes climatiques extrêmes et la nécessité de mettre en œuvre la transition énergétique face à une concurrence mondiale croissante. Face à ces défis, il devient de plus en plus nécessaire d'assurer la

sécurité aux citoyens de l'Union. Les déficits de sécurité et de stabilité en Europe sont existentiels et nécessitent une action stratégique. Par conséquent, la Pologne a présenté un programme de présidence, dont l'objectif principal est de mettre en œuvre les priorités fixées autour du thème de la sécurité.

**Le programme de la Présidence polonaise s'articule autour des sept thématiques :**

**1) Le premier axe - la défense et sécurité :** La guerre sur le continent européen nécessite de renforcer le potentiel de défense de l'Union en soutenant les initiatives européennes de défense, l'industrie de l'armement et le développement d'infrastructures militaires et à double usage, y compris le « Bouclier oriental », le « Dôme européen » et dans l'espace baltique.

Nous continuerons à coopérer avec la Commission Européenne pour garantir un financement adéquat de la dimension de défense de l'UE. Notre priorité sera de renforcer les relations transatlantiques, en particulier la coopération de l'UE avec l'OTAN, les États-Unis et d'autres alliés, dont le Royaume-Uni, la Corée du Sud, le Japon et les pays « like minded ».

**Nous nous efforcerons de maximiser le soutien politique, militaire et financier de l'UE à l'Ukraine.**

Nous chercherons à renforcer les sanctions de l'UE contre la Russie et la Biélorussie et à améliorer les méthodes pour contrer leur contournement.

La Russie doit être tenue légalement et financièrement responsable de son agression contre l'Ukraine. Nous chercherons à obtenir un accord entre les États membres pour utiliser pleinement les avoirs gelés de la Banque centrale de Russie afin de soutenir l'Ukraine. Les contribuables européens ne devraient pas payer pour les destructions causées par les missiles russes.

Dans le cadre de la politique extérieure il convient de souligner qu'une grande importance sera accordée à l'élargissement de l'UE. **L'élargissement est le meilleur instrument dont dispose l'Union européenne pour consolider et promouvoir la paix, la démocratie, l'État de droit et la prospérité en Europe.** Les nouveaux membres renforcent la compétitivité et le potentiel de croissance du marché unique, réalisent des économies d'échelle et créent des opportunités supplémentaires pour les citoyens et les entreprises. **L'élargissement est également le moyen le plus efficace de promouvoir les valeurs européennes,** au premier rang desquelles figurent la démocratie et l'État de droit, et de renforcer la sécurité et la stabilité dans notre voisinage.

**Au cours de notre présidence, nous veillerons à ce que l'élargissement de l'UE à l'Est et au Sud se fasse à un rythme et avec une qualité appropriés. Notre objectif est de progresser en ce qui concerne l'Ukraine et la Moldavie, mais aussi les pays des Balkans occidentaux.**

Nous considérons notre présidence comme une bonne occasion de réfléchir à l'avenir du partenariat oriental. En conséquence, nous prendrons des mesures pour améliorer et revigorer le partenariat oriental afin qu'il soit mieux adapté aux besoins géopolitiques d'aujourd'hui. Nous mettrons également l'accent sur le renforcement de la coopération économique.

## « Les déficits de sécurité et de stabilité en Europe sont existentiels et nécessitent une action stratégique. Par conséquent, la Pologne a présenté un programme de présidence, dont l'objectif principal est de mettre en œuvre les priorités fixées autour du thème de la sécurité »

**2) Au titre de la protection des personnes et des frontières :** la Présidence prendra des mesures pour répondre au problème des attaques hybrides, en particulier l'instrumentalisation et la militarisation de la migration.

Nous chercherons de nouvelles solutions pour assurer la sécurité des frontières extérieures de l'UE, mettre un terme à la migration illégale, renforcer l'efficacité des retours et coopérer avec les partenaires internationaux.

Nous œuvrerons pour accroître la capacité de l'UE en matière de protection civile, de résilience aux catastrophes, de sauvetage et d'aide humanitaire.

**3) La troisième priorité est la résistance à l'ingérence et la désinformation étrangères.** Nous agirons :

- pour améliorer la sécurité et la résilience non militaires de l'UE et de son voisinage oriental,
- pour renforcer la résilience et de la réponse aux menaces cybernétiques, hybrides et terroristes,
- pour améliorer les capacités de communication stratégique de l'UE et lutter contre l'ingérence étrangère (en particulier russe) et la désinformation.

**4) Un autre sujet important est celui de garantir la sécurité et la liberté des entreprises :** la Présidence visera à répondre aux défis posés par la situation économique et financière actuelle de l'UE.

Nous nous concentrerons sur l'approfondissement de l'intégration du marché unique, notamment dans le secteur des services.

Nous viserons également à :

- améliorer les mécanismes de soutien à l'industrie dans les domaines importants pour la sécurité et la création des avantages économique et
- rétablir des conditions de concurrence équitables pour l'industrie de l'UE face aux pratiques protectionnistes des concurrents mondiaux.
- simplifier la réglementation européenne.

Nous chercherons à favoriser une plus grande implication des capitaux privés dans le financement de l'économie et de la transformation verte et numérique.

La présidence polonaise discutera de la forme future de la politique de cohésion.

**5) Dans le cadre du pilier transition énergétique la Présidence mènera des discussions sur :**

- le cadre de sécurité énergétique de l'UE ;
- la transition de l'UE vers l'abandon des sources d'énergie russes d'ici 2027 au plus tard ;
  - le soutien à la décarbonisation de l'UE par le biais de l'électrification, et
  - les solutions au problème des prix élevés de l'énergie dans l'UE - puisque la sécurité énergétique de l'UE signifie également garantir que les citoyens et les entreprises aient accès à l'énergie en quantité adéquate et à des prix abordables.

Nous discuterons des moyens d'atteindre les prix de l'énergie les plus bas possibles dans l'UE, en tenant compte de la nécessité de soutenir de manière égale le développement de toutes les technologies de production d'énergie nécessaires à la transformation verte, y compris l'énergie nucléaire. Nous veillerons à ce que l'abandon des carburants importés ne se transforme pas en dépendance à l'égard des technologies importées, des matières premières essentielles ou des composants nécessaires à la mise en œuvre de ces technologies dans l'UE.

La protection de l'environnement et du climat doit être menée dans le respect des citoyens, et la lutte contre les causes et les effets du changement climatique doit être menée par des mesures incitatives et des soutiens, et non par des interdictions et des charges excessives qui pourraient affaiblir la compétitivité de l'UE et le soutien public à la transformation écologique.

**6) Sur le sujet crucial d'une agriculture compétitive et résiliente** la Présidence organisera un débat politique sur la **Vision pour l'agriculture et l'alimentation** annoncée par la Commission européenne. Les résultats de cette discussion constitueront une contribution importante, entre autres, pour déterminer la forme de la **Politique Agricole Commune** après 2027.

Il est également important de préparer le secteur agroalimentaire à l'élargissement de l'UE.

**7) Pour finir le sujet de la sécurité de la santé :** La priorité sera de se concentrer sur la transformation numérique des soins de santé et sur l'amélioration de la sécurité des médicaments dans l'UE - en mettant l'accent sur la perspective des patients.

La présidence entend aussi élaborer des conclusions sur les mesures préventives pour la santé mentale des enfants et des jeunes à l'ère numérique. ●



## CANCER : DES DÉFIS FACE À LA PREMIÈRE CAUSE DE MORTALITÉ DE FRANCE



**L**e cancer est la première cause de mortalité en France, avec 433 000 personnes diagnostiquées en 2023 et 157 000 décès prématurés chaque année. Selon l'Institut national du cancer, "près de la moitié des nouveaux cas de cancer détectés chaque année pourraient être évités en changeant nos comportements quotidiens et nos modes de vie". Parmi les facteurs de risques principaux, le tabac (responsable de 20% des cancers), la consommation excessive d'alcool, l'alimentation peu équilibrée, le manque d'activité physique, l'exposition abusive au soleil.

Les instances publiques soulignent aussi l'importance des dépistages : du cancer du sein tous les deux ans pour les femmes de 50 à 74 ans, du cancer colorectal pour les hommes et les femmes de 50 à 74 ans, du cancer du col de l'utérus pour les femmes de 25 à 65 ans. L'Institut contre le cancer préconise aussi la vaccination contre les papillomavirus humains, qui causent 6 400 cancers par an.

En France, les soins des personnes atteintes de cancer sont remboursés à 100 % dans le cadre de la prise en charge des affections de longue durée (ALD). Les traitements évoluent d'année en année (immunothérapie, thérapies ciblées, analyse génique des tumeurs, etc). Le Plan cancer 2021-2030 prévoit un budget de 1,74 milliards d'euros avec pour objectifs de réduire de 60 000 par an le nombre de cancers évitables d'ici à 2040, de réaliser 1 million de dépistages supplémentaires d'ici à 2025, d'améliorer le taux de survie des cancers de plus mauvais pronostic, de réduire les séquelles chez les patients, d'améliorer l'accès à l'imagerie médicale, etc. Pour ce faire, les soignants et la puissance publique composent avec les nombreux chercheurs qui tentent de faire avancer les soins. En France, environ 1,5 milliard d'euros sont consacrés annuellement à la recherche (public et privé confondus).

*Mailys Kinder*



## Interview avec Nicolas Scotté, Directeur général de l'INCa

### En quelques chiffres, pouvez-vous nous donner la mesure des enjeux de la lutte contre les cancers en France ?

Le cancer est l'un des principaux enjeux de santé publique en France. Chaque jour, 1 200 personnes apprennent qu'elles sont touchées par un cancer. L'incidence de la maladie a doublé ces trente dernières années, principalement sous l'effet du vieillissement et de l'augmentation de la population. En 2050, l'OMS estime que le nombre de cancers augmentera encore de 80 %.

Heureusement, les progrès thérapeutiques permettent d'améliorer la survie des patients. L'immunothérapie a révolutionné les traitements et la mortalité diminue, notamment grâce à un dépistage plus précoce. Cependant, certains cancers progressent, notamment le cancer du poumon chez les femmes, dont la mortalité pourrait bientôt dépasser celle du cancer du sein. C'est pourquoi nous mettons un accent particulier sur la lutte contre le tabagisme et nous avons lancé un programme pilote pour le dépistage des cancers du poumon.

Par ailleurs, près de la moitié des cancers pourraient être évités en agissant sur des facteurs de risque évitables : le tabac (20 %), l'alcool (8 %), l'obésité et l'alimentation (5,4 % chacun). La vaccination contre le HPV est aussi un levier efficace. Dans certains pays, comme l'Australie, elle devrait permettre d'éradiquer le cancer du col de l'utérus.

### La stratégie décennale de lutte contre les cancers va bientôt arriver à mi-parcours. Quel premier bilan peut-on en dresser ? Quelles perspectives pour la suite ?

Adoptée en 2021, la stratégie décennale vise à structurer une action durable et efficace. Son inscription dans la loi témoigne d'une véritable volonté politique de faire de la lutte contre le cancer une priorité nationale.

Depuis son lancement, plusieurs avancées sont à souligner. Le programme national de lutte contre le tabac montre des résultats encourageants, avec une baisse de la prévalence du tabagisme chez les

jeunes. Nous avons renforcé le droit à l'oubli pour faciliter l'accès à l'emprunt des anciens patients atteints de cancer. La recherche sur les cancers pédiatriques a été pleinement soutenue.

Les cinq prochaines années seront déterminantes pour amplifier ces efforts. Trois axes prioritaires ont été définis : assurer la continuité des actions engagées, intégrer pleinement des nouvelles technologies comme l'intelligence artificielle dans le dépistage et le suivi des patients, et renforcer l'accompagnement des populations vulnérables, notamment en matière d'accès aux soins et de maintien en emploi.

### En matière de recherche, quelles sont les grandes orientations de votre action ?

La recherche est une dimension fondamentale de notre stratégie et occupe les 2/3 de notre budget. Nous devons continuer à investir dans la recherche fondamentale, notamment sur la biologie des cancers et les biomarqueurs, qui permettent un diagnostic précis et une personnalisation des traitements.

Un enjeu crucial est le maintien de l'attractivité de la France en matière d'essais cliniques au service des patients. Nous étions historiquement en tête en Europe, mais nous voyons une concurrence accrue, notamment de l'Espagne. Pour préserver notre place, nous devons simplifier les démarches administratives et faciliter l'accès aux médicaments innovants.

Nous devons également renforcer la recherche sur les cancers des enfants, des adolescents et des jeunes adultes. Nous avons engagé 15 millions d'euros supplémentaires pour l'oncologie pédiatrique, mais nous devons aller plus loin pour mieux structurer l'offre de soins et garantir l'accès aux essais cliniques.

### Vous portez l'idée d'un service public de lutte contre les cancers. Pouvez-vous nous en dire plus ?

Nous voulons structurer un véritable service public de lutte contre les cancers. Cela implique deux éléments majeurs : rendre l'information plus

accessible et améliorer l'accompagnement des patients.

Nous avons rénové notre site internet cancer.fr pour en faire une plateforme de référence sur les droits et les ressources disponibles. L'open data est également essentiel pour lutter contre la désinformation et garantir la transparence sur les indicateurs de qualité des soins.

Un autre enjeu est le suivi des délais de diagnostic et de prise en charge. Aujourd'hui, les délais entre le diagnostic et le premier traitement s'allongent, ce qui est préoccupant. Nous devons être plus réactifs et garantir un accès rapide aux soins.

Nous renforçons aussi notre collaboration avec les collectivités locales et le monde des entreprises. Nous avons créé un Club des Collectivités et un Club des Entreprises pour encourager des initiatives de prévention et de soutien aux salariés atteints de cancer. Avec la médecine du travail nous devons améliorer la prévention des cancers professionnels et soutenir des dispositifs d'aménagement de postes adaptés aux salariés en traitement.

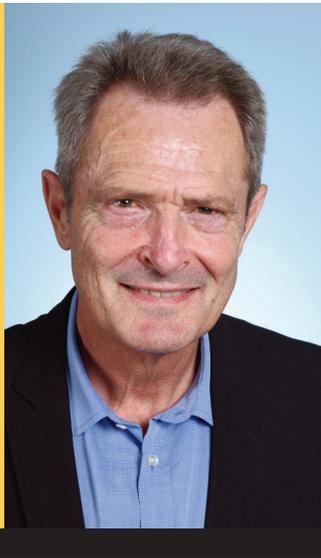
**Nous avons réalisé des avancées majeures, mais les défis restent nombreux. Nous devons continuer à investir dans la prévention, la recherche et l'accompagnement des patients. L'introduction de la notion de service public de lutte contre les cancers sera une étape essentielle pour garantir à chacun un accès équitable aux soins et à l'information. Pour cela, la mobilisation de toutes les parties prenantes - établissements et professionnels de santé, tissu associatif, monde de la recherche - sera déterminante pour faire de la France un modèle en matière de lutte contre les cancers.**



# MI-PARCOURS DE LA STRATÉGIE DÉCENNALE DE LUTTE CONTRE LE CANCER : DES AVANCÉES SIGNIFICATIVES, UN DÉFI IMMENSE !

**Michel LAUZZANA**

- ▶ Député Ensemble pour la République de Lot-et-Garonne
- ▶ Membre de la commission des Affaires sociales de l'Assemblée nationale
- ▶ Membre du Haut conseil du financement de la protection sociale
- ▶ Président du groupe d'études Cancer de l'Assemblée nationale
- ▶ Membre du Conseil d'administration de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé



## Des progrès pour s'assurer que les progrès bénéficient à tous

Certains cancers, souvent négligés ou plus complexes à traiter, ont été placés au cœur de cette stratégie. C'est notamment le cas des cancers pédiatriques, une cause essentielle pour moi. Trois centres de recherche d'excellence ont déjà été labellisés, et un quatrième le sera en 2025, pour faire progresser la prise en charge des cancers de l'enfant.

Par ailleurs, l'accès aux essais cliniques et aux innovations a été renforcé, y compris en Outre-mer, avec dix projets de recherche clinique sélectionnés en 2023 pour bénéficier d'un soutien financier renforcé.

## Des défis persistants pour les 6 prochaines années

Malgré ces avancées, de nombreux défis restent à relever. Le premier concerne les inégalités d'accès aux soins. Trop de patients renoncent encore à se faire soigner faute de moyens ou en raison de l'éloignement des centres de soins spécialisés.

Le financement de la recherche est un autre enjeu crucial. La France doit non seulement maintenir son ambition en matière d'innovation mais aussi simplifier les démarches administratives pour les chercheurs. En outre, l'intégration des adolescents de plus de 12 ans dans les essais cliniques est essentielle. Actuellement, cette exclusion constitue une perte de chance de survie pour une centaine de jeunes en France, alors que cette pratique est acceptée dans de nombreux pays.

Enfin, la prévention primaire doit être renforcée. Des mesures plus incitatives, voire contraignantes, doivent être envisagées. Par exemple, le dispositif « Campus sans tabac », déjà en place dans une dizaine d'établissements, devrait être généralisé afin de protéger les jeunes des risques liés au tabac.

**Le bilan de cette 1ère moitié de la Stratégie décennale est donc encourageant, cependant nous devons poursuivre nos efforts pour garantir une prise en charge efficace et équitable. En tant que président du groupe d'études Cancer à l'Assemblée nationale, je reste engagé pour que la France continue d'être un modèle en matière de lutte contre le cancer. ●**

L'engagement de la France dans la lutte contre le cancer a pris un tournant le 4 février 2021 avec le lancement de la stratégie décennale (2021-2030), portée par l'INCa. Dotée d'un budget de 1,74 milliard d'€ sur les 5 premières années, en hausse de 20 % par rapport au Plan Cancer précédent, cette stratégie repose sur 4 axes : réduire la mortalité, renforcer la prévention, améliorer la qualité de vie des patients et innover dans les traitements.

Alors que nous approchons de la mi-parcours en 2025, il est temps de dresser un premier bilan : quelles avancées ont été réalisées ? Quels défis restent à relever ?

## Des progrès notables en matière de prévention et de dépistage

La prévention est le premier levier. Des campagnes ambitieuses de sensibilisation ont été menées contre le tabac, l'alcool et la sédentarité. La mise en place de nouvelles mesures réglementaires, notamment la hausse des prix du tabac et l'encadrement de la publicité pour les produits à risque, commence à porter ses fruits avec une baisse du nombre de fumeurs.

Le dépistage des cancers du sein, du col de l'utérus et colorectal a été renforcé par des campagnes ciblées et une simplification des parcours de dépistage. En 2024, le lancement d'un programme pilote de dépistage du cancer du poumon chez les populations à risque, ainsi que la généralisation de la vaccination contre les HPV au collège, marquent des avancées majeures.

## Des traitements plus innovants et personnalisés

Les progrès thérapeutiques ont été considérables au cours des dernières années. L'accès aux thérapies ciblées et à l'immunothérapie s'est largement développé, offrant de nouvelles perspectives pour des patients atteints de cancers jusque-là difficiles à traiter. L'intelligence artificielle et la médecine de précision permettent aujourd'hui d'affiner les diagnostics et d'adapter les traitements en fonction du profil génétique des tumeurs.



# LA VULNÉRABILITÉ : L'AUTRE PINCE DU CRABE

**Alexandra BORCHIO FONTIMP**

- ▶ Secrétaire du Sénat
- ▶ Sénatrice LR des Alpes-Maritimes,
- ▶ Vice-Présidente du groupe d'études cancer du Sénat
- ▶ Membre de la commission de la Culture, de l'Éducation, de la Communication et du Sport du Sénat
- ▶ Membre de l'OPECST
- ▶ Marraine de l'association Adrien



## « Le cancer ne se contente pas de tuer. Avant de tuer, il déprime »

Cette citation de l'écrivain Michel Tournier résonne avec vérité dans le cœur des patients et s'impose dans le quotidien des médecins et des chercheurs. Les enjeux liés à cette maladie sont nombreux et ne doivent jamais cesser d'occuper une place centrale dans la sphère publique. Pourtant des angles morts persistent avec comme fil conducteur la vulnérabilité des catégories qui en sont impactées. Certains malades pâtissent encore d'une prise en charge en deçà de leurs attentes.

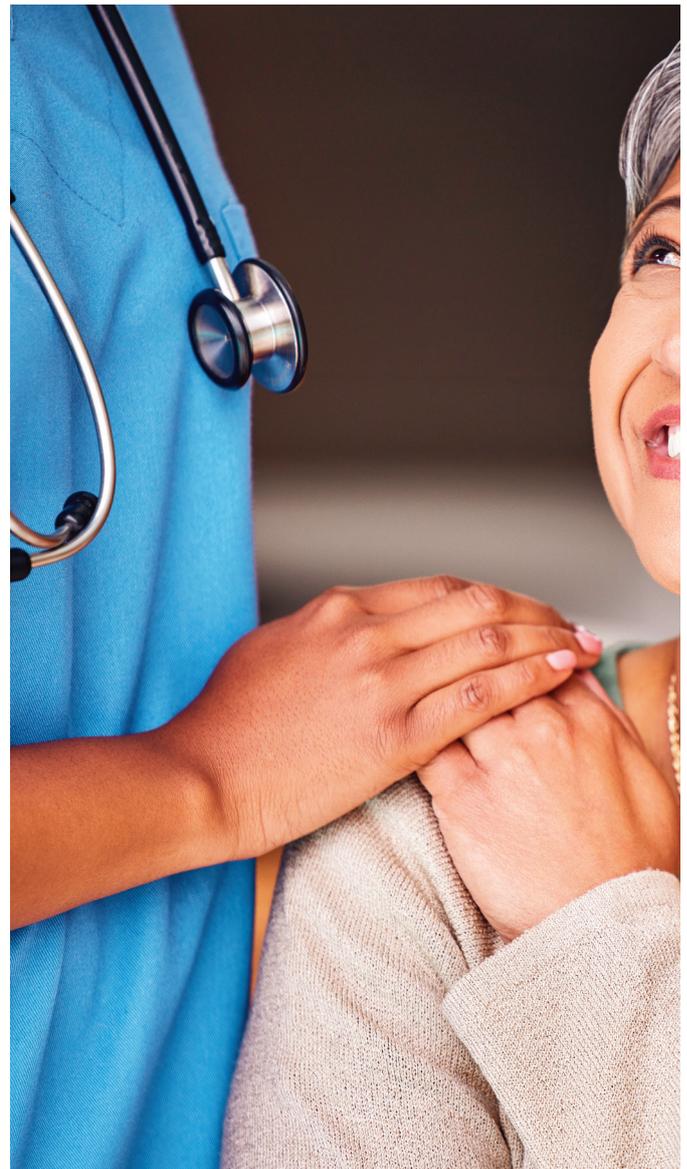
En premier lieu, les enfants. Chaque année, 2 500 d'entre eux sont diagnostiqués comme porteurs d'un cancer. Marraine de l'Association Adrien depuis 2014, je constate leur besoin d'être considérés mais surtout mieux accompagnés. La sensibilisation et le dépistage sont essentiels mais nous devons aussi être aux côtés des parents d'enfant malade en introduisant un congé spécifique afin qu'ils se consacrent pleinement à la guérison de leur enfant. Tel est l'objet de la proposition de loi que j'ai déposée au Sénat. Mon objectif relève du bon sens, il s'agit d'introduire dans la loi des aménagements au congé de présence parentale qui ne va pas assez loin dans la protection et l'accompagnement de ces familles. Les enfants sont vulnérables notamment en raison de leur âge mais d'autres catégories le sont de par leurs conditions de travail, ne les oublions pas.

En second lieu, je veux donc aborder le cas de nos sapeurs-pompiers qui affrontent des défis toujours plus dangereux. L'exposition répétée à des produits de combustion reconnus comme cancérigènes les mènent à devoir envisager l'annonce de la maladie et les peurs qui en découlent. Outre les doutes, c'est la colère qui s'y ajoute lorsqu'on leur signifie qu'ils ne bénéficieront pas d'un accompagnement à laquelle ils devraient pourtant avoir droit notamment pour certains cancers dont le lien de causalité avec leur profession est avéré scientifiquement. En 2025, seuls deux cancers sont reconnus comme maladies professionnelles. Ce n'est ni assez ni juste. C'est pourquoi, je me bats depuis des mois au Sénat pour faire évoluer les tableaux de maladies professionnelles et ainsi permettre la reconnaissance des cancers de la vessie, de la prostate ou encore du côlon comme ouvrant droit à une prise en charge méritée.

Enfin, parler de vulnérabilité sans évoquer la situation des femmes serait une erreur. Bien que l'égalité entre les sexes ait bien avancée,

il demeure des disparités notamment économiques qui plongent beaucoup d'entre elles dans le désarroi. Le législateur a tenté de les amoindrir via l'adoption d'une proposition de loi visant la prise en charge intégrale des soins liés au traitement du cancer du sein par l'assurance maladie mais cela a ouvert le champ à d'autres interrogations. Unanimement d'accord avec cette évolution, il nous faut aussi penser aux autres patients atteints d'un cancer qui ont tout autant besoin d'accéder à des prothèses capillaires et autres soins essentiels aujourd'hui non pris en charge, pour pallier leur détresse physique et psychologique. Cette prise en charge a un coût financier mais s'y refuser revient à faire porter à la société le coût moral du déshonneur. De plus, des initiatives fleurissent dans la Healthtech comme cette entreprise des Alpes-Maritimes qui fabrique une prothèse mammaire externe sur mesure aussi vraie que nature. Un véritable travail d'orfèvre ! Législateur et gouvernement doivent se coordonner pour soutenir et rendre ces innovations accessibles à tous. Vecteur indéniable de guérison, grâce à une meilleure estime de soi et à l'amélioration de la santé mentale, ne minorons pas l'importance de ces soins.

Le cancer continue d'emporter avec lui des questionnements auxquels nous devons répondre collectivement afin de ne pas ajouter de la frustration à des inquiétudes déjà omniprésentes. ●



# LA PRÉVENTION : UN LEVIER ESSENTIEL CONTRE LE CANCER

**Corinne BOURCIER**

- ▶ Sénatrice Les Indépendants- République et territoire de Maine-et-Loire
- ▶ Vice-Présidente du groupe d'études cancer du Sénat
- ▶ Membre de la commission des Affaires sociales du Sénat
- ▶ Membre du Conseil de l'immobilier de l'État
- ▶ Membre du Conseil national du développement et de la solidarité internationale



**E**n France, le cancer demeure la première cause de mortalité prématurée. Un constat alarmant qui souligne le chemin qu'il reste à parcourir en matière de recherche et de santé publique. Chaque année, près de 380 000 nouveaux cas sont diagnostiqués et 150 000 personnes en décèdent. Derrière ces chiffres, ce sont des familles confrontées à l'épreuve de la maladie, des vies brisées. Si la recherche médicale progresse, il reste un levier d'action essentiel, encore trop sous-exploité : la prévention.

Les données scientifiques sont pourtant claires : 40 % des cancers pourraient être évités grâce à des mesures de prévention et un dépistage précoce. Pourtant, des inégalités territoriales persistent et entravent l'accès aux soins, notamment dans les zones rurales. Trop de patients renoncent aux examens de dépistage, faute de structures médicales de proximité, par doute d'utilité ou en raison de délais d'attente dissuasifs. Il est de notre responsabilité d'agir.

## « Trop de patients renoncent aux examens de dépistage, faute de structures médicales de proximité »

En tant que Sénatrice, ancrée au cœur de nos territoires ruraux, je crois fermement en la coopération entre les services médicaux, les centres de recherche et les acteurs publics. L'Institut de Cancérologie de l'Ouest (ICO), dirigé par le Professeur Mario Campone, est un parfait exemple de ce qui se fait dans notre région des Pays de la Loire. En assurant des missions de prévention, de soin et de recherche, il accueille près de 50 000 patients chaque année. Son rôle est essentiel, notamment dans la lutte contre le cancer du sein, qui représente plus d'un tiers des cancers traités dans cet établissement.

Régulièrement en contact avec le Professeur Mario Campone, nous échangeons sur les avancées scientifiques et les axes d'amélioration de la prévention. Le dépistage précoce et l'identification des prédispositions

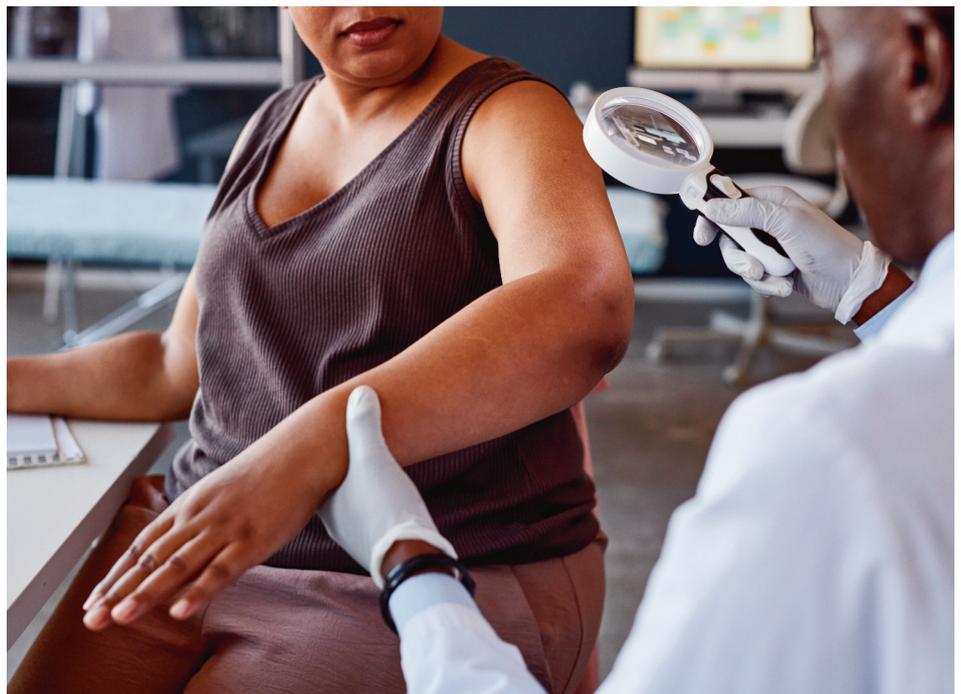
génétiques sont de réels leviers d'action. L'ICO développe des travaux de recherche portant sur la réduction des risques liés aux modes de vie et à l'environnement, des éléments déterminants pour prévenir l'apparition de la maladie.

Le combat contre le cancer est transpartisan. Peu importe nos convictions politiques, nous devons nous mobiliser ensemble. Au Sénat, nous avons voté en faveur d'une proposition de loi visant à améliorer la prise en charge des frais liés au traitement du cancer du sein. Cette avancée permettra à des milliers de Français de bénéficier d'un remboursement adapté, une mesure essentielle pour une prise en charge plus juste et plus humaine.

En Maine-et-Loire, nous avons la chance de compter sur l'ICO pour structurer la prévention autour de deux axes majeurs : le dépistage précoce et la réduction des risques. Pourtant, à l'échelle nationale, des efforts sont à poursuivre. L'Institut national du cancer (INCa) a récemment lancé un "test prévention cancer" en ligne pour sensibiliser la population aux bonnes habitudes à adopter. C'est une première étape, mais encore trop timide face à l'ampleur du défi. La lutte contre le cancer est un combat quotidien qui nécessite des moyens pour la recherche, un accès élargi aux soins et une prise de conscience collective. L'enjeu est également économique : alors que nous faisons face à un déficit public grandissant, les investissements dans la recherche et la prévention ne doivent pas être revus à la baisse, mais repensés pour gagner en efficacité.

Nous sommes attentifs aux professionnels du secteur pour identifier des solutions innovantes afin d'optimiser les moyens et de garantir un accès équitable aux soins. Investir dans la prévention, c'est non seulement éviter des milliers de drames humains, mais c'est aussi permettre à notre système de santé d'être plus résilient et efficace.

Le cancer ne doit plus être une fatalité. Il est de notre devoir d'agir collectivement, de renforcer la prévention et de faire en sorte que chaque citoyen, où qu'il vive, puisse avoir accès à un dépistage et à des soins de qualité. La santé publique ne doit pas être une variable d'ajustement. Elle est l'affaire de toutes et tous, et nous avons la responsabilité d'en faire une priorité absolue. ●



# UNE MOBILISATION POUR L'INNOVATION ET L'ÉQUITÉ DES SOINS

**Laurent BURGOA**

- ▶ Sénateur LR du Gard,
- ▶ Membre de la Commission des affaires sociales au Sénat
- ▶ Secrétaire de la Délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation
- ▶ Vice-président du groupe d'études Cancer
- ▶ Membre du Conseil d'administration de l'OFB



## Un engagement parlementaire pour des solutions concrètes

Face à ces constats, le groupe d'étude Cancer du Sénat, dont j'ai l'honneur d'être vice-président, s'est fixé des priorités claires :

- Renforcer le financement et la recherche, notamment en cancérologie pédiatrique, où l'intelligence artificielle ouvre des perspectives inédites ;
- Améliorer l'accès aux traitements innovants, alors que 6,4 milliards d'euros sont aujourd'hui consacrés aux soins hospitaliers en cancérologie, incluant la chirurgie (418 342 malades), la chimiothérapie (372 348) et la radiothérapie (245 222) ;
- Lutter contre les inégalités d'accès aux soins et aux traitements précoces, notamment en développant des centres d'excellence sur l'ensemble du territoire.

**E**n France, le cancer demeure la première cause de décès avec 433 000 nouveaux cas par an et 33 487 en région Occitanie. Malgré des avancées significatives en matière de recherche, de diagnostic et de traitement, de nombreux défis subsistent, notamment en termes de prévention, de dépistage mais aussi d'égal accès aux soins.

## Plus de prévention : un enjeu majeur

Le cancer du poumon, en nette augmentation (+5 % chez les femmes), illustre l'urgence d'une action renforcée en matière de prévention. La France affiche encore des disparités territoriales importantes en matière de dépistage. Par exemple, en Occitanie, c'est 61 % des femmes qui participent au dépistage du cancer du sein, contre 56 % en Hauts-de-France.

Le dépistage insuffisant constitue un véritable enjeu de santé publique. Aujourd'hui, sur 10 millions de Françaises éligibles au dépistage du cancer du sein, seulement 46,5 % d'entre elles l'ont réalisé.

**« Le dépistage insuffisant constitue un véritable enjeu de santé publique »**

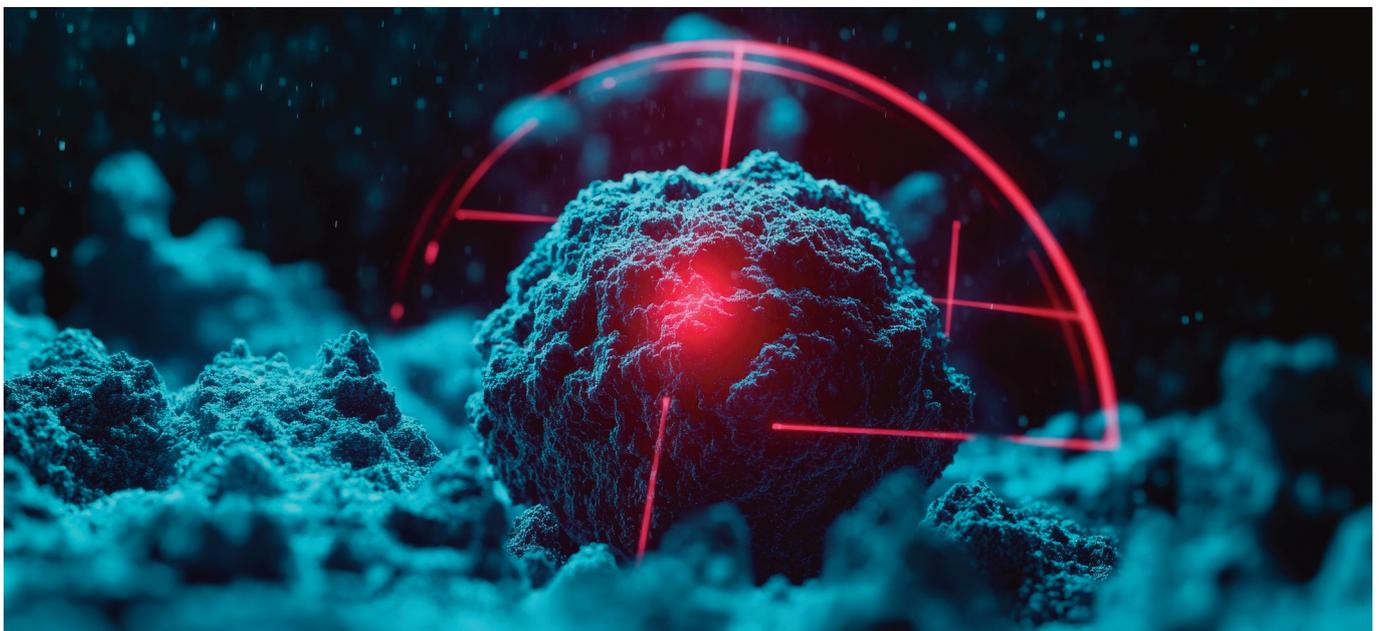
## L'Institut de Cancérologie du Gard : un modèle à suivre

À ce titre, je tiens à mettre à l'honneur l'Institut de Cancérologie du Gard (ICG), qui illustre une approche intégrée et pluridisciplinaire dans la prise en charge des patients. Regroupant imagerie médicale, oncologie, hématologie et soins de support, qui en complément des traitements améliorent la qualité de vie du patient, il constitue un modèle de coopération entre acteurs de santé. C'est du gagnant-gagnant : le diagnostic et les soins dans leur globalité sont facilités, pour le patient - déjà éprouvé par la maladie - son parcours est simplifié.

Ce type d'initiative doit être encouragé et reproduit sur l'ensemble du territoire, mais cela nécessite une vraie évolution de notre système de santé.

## Une mobilisation collective essentielle

La lutte contre le cancer ne peut être efficace sans une mobilisation concertée des pouvoirs publics, des chercheurs, des professionnels de santé et des élus. L'accès équitable, partout en France, à l'innovation thérapeutique, le renforcement des campagnes de dépistage et une meilleure prise en charge des malades restent nos priorités absolues. ●



# VISIBILISER, DÉPISTER, ACCOMPAGNER : LA TRIPLE URGENCE DES CANCERS FÉMININS

**Annick BILLON**

- ▶ Sénatrice Union centriste de Vendée
- ▶ Membre de la commission de la Culture, de l'Éducation, de la Communication et du Sport du Sénat
- ▶ Membre du groupe d'études cancer du Sénat



**U**n cancer qui n'est pas diagnostiqué ne peut pas être soigné. La prise en charge des cancers féminins pâtit d'un manque de connaissances et d'une prise en charge insuffisante. Pour tenter d'y remédier, la Délégation sénatoriale aux droits des femmes a identifié trois leviers à actionner : visibiliser, dépister, accompagner.

Visibiliser. Le cancer du sein, qui touche une femme sur huit, le cancer du col de l'utérus et l'ensemble des cancers gynécologiques, sont restés longtemps méconnus, autant dans la sphère publique que professionnelle. Pendant des années, la santé des femmes, et en particulier la santé des femmes au travail, a souffert d'un manque d'attention et d'idées reçues.

Les risques de cancer liés aux conditions de travail ne sont pris en compte que depuis très récemment. Pourtant, les chiffres sont alarmants : les femmes travaillant de nuit voient leur risque de cancer du sein augmenter de 26%. Malgré ce lien de causalité, la reconnaissance de ces cancers comme maladies professionnelles est rare. Ce n'est qu'en 2023 qu'une infirmière a obtenu cette reconnaissance après 28 ans de travail de nuit, une première en France.

Dans les secteurs du soin et du nettoyage, l'exposition à des agents cancérigènes reste sous-évaluée, alimentant la méconnaissance des cancers professionnels féminins. La Délégation recommande une révision des tableaux de reconnaissance des maladies professionnelles, afin d'y inclure ces risques, et l'intégration d'une approche genrée de la santé au travail dans le prochain Plan Santé Travail (PST) 2026-2030.

Dépister. Le dépistage précoce est essentiel pour améliorer le pronostic des cancers féminins. Pourtant, les inégalités d'accès à la prévention persistent, faute de spécialistes. En 2021, 77 % des départements manquaient de gynécologues médicaux. Pour pallier ces manques, la Délégation aux droits des femmes avait recommandé de déployer des solutions innovantes, comme la médecine itinérante ou les

téléconsultations gynécologiques. Aujourd'hui, leur généralisation est une nécessité absolue.

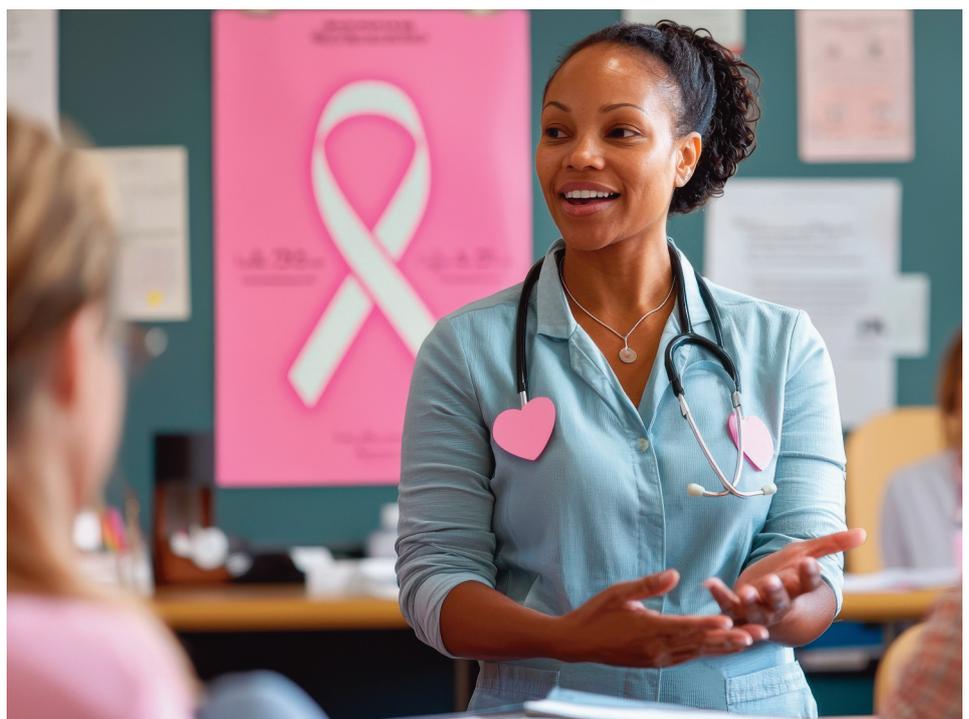
Accompagner. Le cancer ne s'arrête pas à la guérison. Ses conséquences sur la vie des patientes sont profondes et durables, en particulier lors du retour à l'emploi. Discriminations, manque de soutien et accès inégal aux soins de support persistent. La récente loi (février 2025) visant à améliorer la prise en charge des soins spécifiques au traitement du cancer du sein marque une avancée majeure. Elle prévoit une prise en charge intégrale des soins, incluant les prothèses mammaires et les soins de support, essentiels à la reconstruction physique et psychologique des patientes.

À ces trois leviers s'ajoute un dernier outil tout aussi important : la prévention. La vaccination contre les papillomavirus humains (HPV) prévient jusqu'à 90 % des infections responsables des cancers du col de l'utérus et d'autres cancers génitaux. En 2024, la couverture vaccinale restait insuffisante : 30 % des garçons et 38 % des filles seulement avaient reçu deux doses. Le travail de sensibilisation et d'information doit nécessairement se poursuivre.

Depuis une décennie, les statistiques sexuées progressent, affinant notre compréhension des spécificités médicales féminines.

**« Il est urgent de chausser les « lunettes du genre » pour identifier et répondre aux besoins spécifiques des femmes »**

Cependant, des lacunes persistent, freinant l'adaptation des politiques publiques. Il est urgent de chausser les « lunettes du genre » pour identifier et répondre aux besoins spécifiques des femmes en prévention, dépistage et soins. Différencier, ce n'est pas discriminer : c'est garantir une prise en charge plus juste et efficace. ●



# LES HÔPITAUX PUBLICS, PILIERS DE LA LUTTE CONTRE LE CANCER EN FRANCE

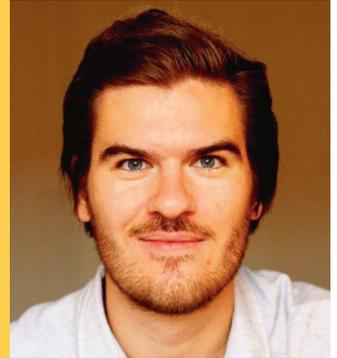
Pr Xavier TROUSSARD

► Président du réseau de la Fédération hospitalière de France (FHF Cancer)



Pr Vincent OLLIVIER

► Coordinateur du réseau FHF Cancer



**L**e cancer reste la première cause de mortalité en France, représentant près d'un quart des décès chaque année. En 30 ans, le nombre de nouveaux cas a même doublé, passant de 216 000 en 1990 à 433 000 en 2023. Or, on estime encore aujourd'hui à 40 % la part des cancers qui pourraient être évités par des changements d'habitudes de vie, et par le renforcement de la prévention.

Face à cette réalité, la nécessité d'une mobilisation nationale ne fait aucun doute. Pour les patients, le diagnostic d'un cancer est un bouleversement. Il marque le début d'un parcours souvent long et éprouvant, nécessitant des soins de pointe, un suivi attentif et un accompagnement humain et holistique dans son approche.

Dans ce combat, l'hôpital public joue un rôle essentiel. Il constitue la colonne vertébrale de la prise en charge en cancérologie, avec des plateaux techniques complets (imagerie, biologie moléculaire, ...), et démontre chaque jour son engagement et son efficacité.

## Les hôpitaux publics en première ligne de la cancérologie et de la recherche face au cancer

330 hôpitaux publics sont autorisés en cancérologie, assurant ainsi une présence sur l'ensemble du territoire. Ce maillage territorial est la garantie pour chaque patient, où qu'il soit, de recevoir une prise en charge de qualité. Du dépistage à l'inclusion dans les essais thérapeutiques, l'offre de soins en cancérologie à l'hôpital public est la garantie d'une continuité indispensable pour les patients. Au total, la cancérologie représente 25 % de leur activité, avec une file active annuelle de 734 000 patients. Au-delà du volume d'activité, ce sont les CHU et les CH qui prennent en charge les cas les plus complexes, notamment : 72 % des séjours avec un niveau de sévérité 3 ou 4 ; 83 % des hospitalisations en oncopédiatrie ; 64 % des séjours avec nuitées.

Sans oublier le rôle moteur du service public en matière de recherche : plus de la moitié des essais cliniques réalisés en France se font à l'hôpital public, notamment en CHU, et portent et promeuvent des innovations thérapeutiques majeures récentes (CAR-T celles, anticorps biospécifiques, greffe de moelle osseuse, ...).

## FHF Cancer : promouvoir et structurer la cancérologie publique

Consciente des défis majeurs posés par le cancer, la

Fédération hospitalière de France (FHF) a structuré FHF Cancer, un comité fédérateur qui rassemble l'ensemble des hôpitaux publics engagés face au cancer. Le réseau accompagne les établissements dans des chantiers essentiels, par exemple la réforme des autorisations en cancérologie. Il veille à ce que cette réforme maintienne une offre de soins publique de qualité, graduée et accessible à toutes celles et ceux qui en ont besoin. En parallèle, il œuvre activement pour inscrire les hôpitaux publics dans les dynamiques européennes, en défendant la place de la France dans l'émergence d'un réseau d'excellence européen dédié à la lutte contre le cancer.

## « Plus de la moitié des essais cliniques réalisés en France se font à l'hôpital public »

En 2024, FHF Cancer a lancé une campagne inédite, rappelant que la lutte contre tous les cancers doit être permanente : "Lutter contre tous les cancers, c'est toute l'année, sur tout le territoire, pour toutes et tous." S'appuyant sur la métaphore

du calendrier, cette campagne met en lumière chaque mois un aspect essentiel du combat : prévention, dépistage, traitements, innovations... tout en valorisant le rôle incontournable des hôpitaux publics dans tous ces domaines.

Les établissements publics sont plus que de simples lieux de soins : ils sont des lieux d'espoir et d'innovation, où chaque avancée médicale se traduit par des vies sauvées. Ainsi, soutenir l'hôpital public, c'est garantir à chaque patient, quels que soient sa pathologie, son territoire ou sa situation sociale, un accès aux meilleurs soins. La cancérologie publique est une force, une chance et un levier essentiel dans la lutte contre tous les types de cancer en France. ●

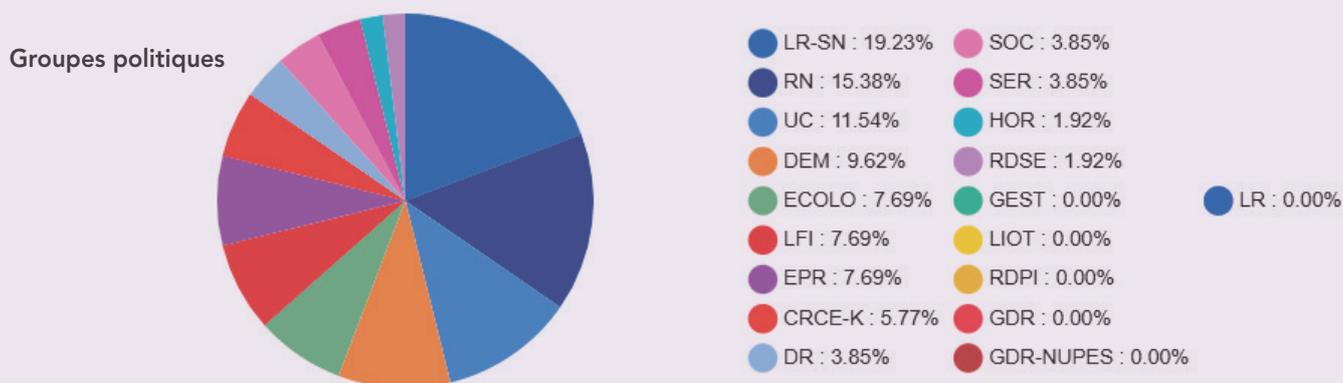


# Cancer : Un travail parlementaire soutenu et constant

Les travaux parlementaires de la 17ème législature se sont régulièrement emparés de la question du cancer qui constitue une problématique sanitaire prioritaire. Celle-ci demeure en effet la première cause de mortalité prématurée en France devant les maladies cardiovasculaires. En 2023, l'Institut national du cancer a recensé 433 136 nouveaux cas en France métropolitaine (245 610 chez les hommes et 187 526 chez les femmes).

Depuis la rentrée parlementaire de septembre 2024, l'outil de veille sociétale et législative Follow.sv. indique que 6 projets de loi sont actuellement en cours de lecture dont un (déposé lors de la législature précédente par l'ancien député communiste Fabien Roussel) est en cours de promulgation à propos de la prise en charge intégrale des soins liés au traitement du cancer du sein par l'assurance maladie.

Si tous les partis sont globalement investis sur la thématique du cancer, on note toutefois que 4 groupes parlementaires assurent à eux seuls 55 % des questions sur les bancs des assemblées (avec en tête, les sénateurs LR, les députés RN, les sénateurs de l'Union centriste et les députés des Démocrates – voir figure ci-dessous). Sans réelle surprise, le groupe écologiste est surtout focalisé sur le thème des impacts environnementaux et alimentaires dans la survenue des cancers, notamment les maladies professionnelles tandis que celui de la France insoumise est uniquement axé sur les manques de ressources dans les établissements de santé (en particulier les radiothérapeutes et les kinésithérapeutes).



## De nombreux axes de travail

La thématique du cancer est abordée sous des angles très variés. L'axe de la prise en charge des soins et de l'accompagnement des malades a engendré de nombreux débats, particulièrement sur l'optimisation de la protection et de l'accompagnement des parents qui ont un enfant atteint d'un cancer, d'une maladie rare ou d'un handicap lourd.

Autre thème récurrent : la prise en charge des affections longue durée (ALD) et des arrêts de travail liés au cancer. Enfin, plusieurs questions ont évoqué la prise en charge de soins encore insuffisamment couverts comme le remboursement de soutien-gorge post-opératoire, celui des prothèses capillaires après une chimiothérapie ou encore la tatouage thérapeutique 3D à la suite d'un cancer du sein qui aide à une reconstruction mammaire après l'opération.

Un point sensible concerne également le transport sanitaire des patients atteints d'un cancer mais également l'accessibilité aux soins, notamment l'immunothérapie qui n'est pas forcément disponible dans tous les hôpitaux et centres d'oncologie. Sans parler de la disparité territoriale de l'offre de soins qui affecte certains départements qui se retrouvent plus démunis que d'autres pour soigner

## L'influence médiatique sur l'activité parlementaire

L'agenda médiatique n'a en revanche pas manqué d'influer quelque peu sur l'activité parlementaire. Cela s'est vérifié à l'occasion de la 31ème édition d'Octobre Rose, une campagne d'information et de sensibilisation qui met l'accent sur le dépistage du cancer du sein pendant toute la durée du mois et qui est symbolisée par le ruban rose.

Sur les 43 questions parlementaires enregistrées depuis septembre 2024, 26 ont été posées... en octobre ! Pas exclusivement d'ailleurs sur le cancer du sein qui atteint chaque année 58 000 femmes (dont 12 000 décèdent) mais probablement pour capitaliser sur ce temps médiatique et de mobilisation abondamment relayé par les médias, les associations de santé et de patients et les réseaux sociaux et attirer ainsi l'attention sur des thèmes corollaires.

Courbe temporelle des publications



## Le gros couac des cancers pédiatriques

Dans ce tour d'horizon des problématiques relatives au cancer, un sujet a fait l'objet d'une forte polarisation avec plusieurs questions portées par des sénateurs et des députés à propos des cancers pédiatriques. Si le cancer chez l'enfant est une maladie rare qui représente 1 % de la globalité des cancers, celui-ci reste néanmoins la deuxième cause de mortalité chez l'enfant de plus d'un an en France, derrière les accidents. De plus, leur nombre augmente de 1 à 2 % par an en France soit 450 à 500 enfants et adolescents qui meurent chaque année malgré les progrès indéniables de la recherche.

Parties prenantes



Répartition des prises de parole des différents acteurs sociétaux sur la question du cancer. On remarque que les associations médicales et de patients sont particulièrement actives et bien relayées par les médias

# LE TROMBINOSCOPE

L'information professionnelle du monde politique



Pour savoir QUI EST QUI  
et QUI FAIT QUOI  
en France en 2025

18 000 personnes citées  
Fonctions  
Attributions  
Biographies  
Photos et coordonnées

**Je commande Le Trombinoscope 2025** (parution mars 2025) :

- le lot Tome I « Parlement, Gouvernement & Institutions » + Tome II « Régions, Départements & Communes » au prix de 690 €<sup>HT</sup> soit 727,95 €<sup>TTC</sup>
- le lot + la Revue du Trombinoscope (11 n° par an) au prix de 890 €<sup>HT</sup> soit 938,95 €<sup>TTC</sup>
- le lot + la Revue du Trombinoscope (11 n° par an) + un accès illimité pendant un an à la base France du site [trombinoscope.com](http://trombinoscope.com) au prix de 1750 €<sup>HT</sup> soit 1970,95 €<sup>TTC</sup>  
TVA 5,5 % (tomes et revue), 20 % (site). Frais de port offert.

M.  Mme

NOM / Prénom :

Entreprise ou Organisme :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Pays

Tél. :

Fax :

E-mail :

**Je joins mon règlement à l'ordre de TROMBIMEDIA :**

- Chèque  Mandat
- Paiement en ligne sécurisé sur [www.trombinoscope.com](http://www.trombinoscope.com)
- Bon de commande administratif et procédure habituelle pour les organismes et collectivités

Date et Signature

BULLETIN À RETOURNER AU TROMBINOSCOPE  
Service abonnements - CS 70001 - 59361 Avesnes-sur-Helpe cedex - [trombinoscope@propublic.fr](mailto:trombinoscope@propublic.fr)

[www.trombinoscope.com](http://www.trombinoscope.com)

BON DE COMMANDE

REV25

# LES RÉGIONS À LA POINTE DU COMBAT POUR LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

## Carole DELGA

- ▶ Présidente de Régions de France
- ▶ Présidente de la Région Occitanie



## Loïc CHESNAIS-GIRARD

- ▶ Président de la Commission Agriculture, alimentation, forêt, pêche de Régions de France
- ▶ Président de la Région Bretagne



**P**endant la pandémie de Covid, l'Europe avait réalisé avec stupéfaction son incapacité à produire des masques de protection ou du paracétamol. Fort heureusement il n'en a pas été de même pour le blé, les légumes, le lait ou les oeufs, et les Européens n'ont pas eu à souffrir de la faim pendant les confinements. Nous le devons avant tout à la force de notre agriculture. Mais cette force n'est pas un acquis, nous devons nous battre pour la préserver et la renforcer, afin de garantir notre souveraineté alimentaire et l'accès à une alimentation suffisante en quantité et qualité pour tous les citoyens.

En 2024, les agriculteurs ont fait face à des menaces multiples, qui se sont combinées pour mettre en péril leur capacité à produire durablement pour nous nourrir : les effets toujours plus sévères du changement climatique, les crises sanitaires, les conflits géopolitiques et commerciaux sont autant de défis que nous devons relever.

Alors que l'instabilité politique nationale fait peser des incertitudes sur les politiques publiques agricoles et alimentaires nationales, les Régions apparaissent comme un havre de stabilité et un interlocuteur de confiance et de long terme du monde agricole. Elles répondent au plus près aux attentes du terrain, en adaptant leurs politiques aux spécificités de leurs territoires avec une réactivité exemplaire. Compétentes pour le développement économique, l'aménagement du territoire, la formation ou encore la restauration scolaire, les Régions sont un partenaire incontournable de l'agriculture et de la chaîne alimentaire.

Qui accompagne les agriculteurs, jeunes et moins jeunes, dans leurs projets d'installation ? Qui les soutient dans leurs investissements pour préparer l'avenir ? Qui les épaulé sur les voies de la transition agro-écologique déjà bien entamée ? Qui est à l'écoute des besoins face à la diversité des agricultures de nos Régions ? Les Régions démontrent au quotidien qu'elles sont au côté des agriculteurs pour apporter des solutions. Au lendemain des élections dans les Chambres d'agriculture, les Régions seront plus que jamais en première ligne pour relever le défi de la souveraineté alimentaire. ●

## LES RÉGIONS SONT DEPUIS 2023 PLEINEMENT RESPONSABLES DES AIDES À L'INSTALLATION DES AGRICULTEURS

Elles gèrent en particulier la Dotation jeunes agriculteurs (DJA) qui constitue une aide à la trésorerie pour permettre aux jeunes installés de moins de 40 ans de démarrer leur activité dans les meilleures conditions.

L'Etat a transféré les moyens et personnels associés à la gestion de ces aides aux Régions. Sur la base d'une enveloppe du fonds européen FEADER mise à disposition par l'État, chaque Région a la capacité de moduler la DJA pour répondre aux spécificités de son territoire, afin de mieux répondre au défi du renouvellement des générations.



## QUELQUES CHIFFRES L'AGRICULTURE DANS NOS RÉGIONS



**PART DE L'AGRICULTURE  
ET DE L'AGRO-ALIMENTAIRE  
DANS LE PIB NATIONAL**



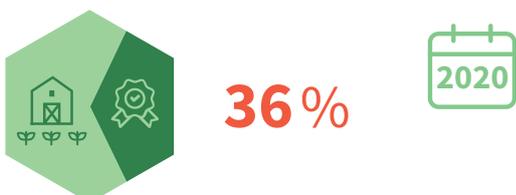
**NOMBRE D'EXPLOITATIONS  
AGRICOLES EN RÉGIONS**



**PART DE L'AGRICULTURE  
ET DE L'AGRO-ALIMENTAIRE  
DANS L'EMPLOI NATIONAL**



**NOMBRE DE NOUVELLES  
INSTALLATIONS AIDÉES  
PAR LES RÉGIONS**



**PART DES EXPLOITATIONS SOUS  
SIGNE DE QUALITÉ ET D'ORIGINE**



**SURFACE PAR EXPLOITATION EN  
RÉGIONS MÉTROPOLITAINES**



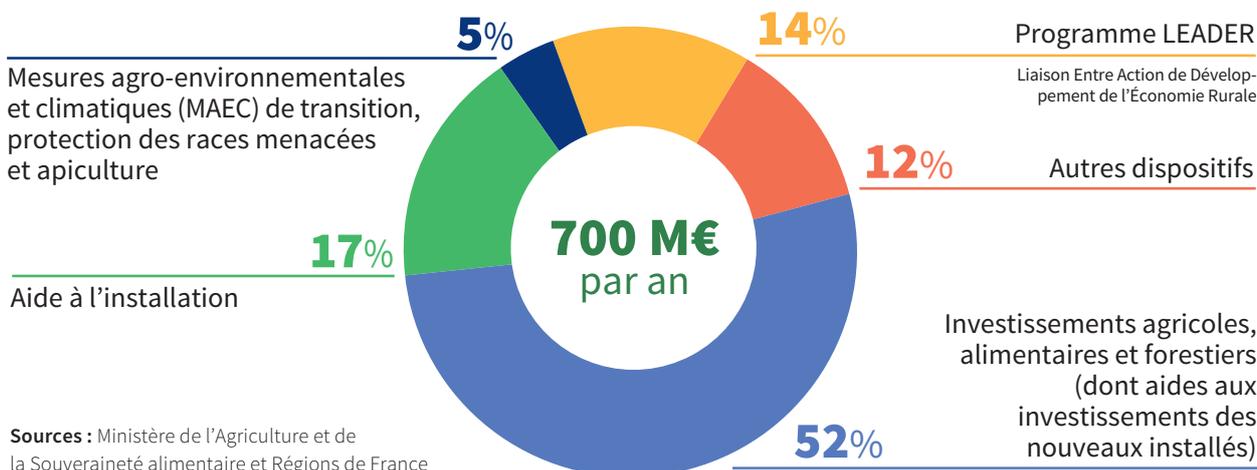
**NOMBRE DE PRODUITS SOUS  
SIGNE DE QUALITÉ & D'ORIGINE**



**SURFACE PAR EXPLOITATION  
EN RÉGIONS D'OUTRE-MER**

## DES FONDS EUROPÉENS GÉRÉS AU PLUS PRÈS DES TERRITOIRES

### Programmation FEADER 2023-2027



### Près de 30 M€ par an de FEAMPA

Fonds Européens pour les Affaires Maritimes, la Pêche et l'Aquaculture

**Pour la période de programmation 2023-2027, le fonds européens FEADER est géré conjointement par l'État et les Régions.**

L'État a recentralisé et gère les compensations pour handicap naturel (ICHN) et les aides à la transition agri-environnementales (MAEC, Bio) basées sur la surface.

**Les Régions gèrent les mesures non basées sur la surface :**

- les aides à l'installation des agriculteurs ;
- le soutien aux investissements agricoles, agro-alimentaires et forestiers ;
- les mesures agri-environnementales forfaitaires ;
- le programme LEADER de développement rural.

## LES PRIORITÉS PARTAGÉES DES POLITIQUES AGRICOLES DES RÉGIONS

- ▶ **Renouveler les générations d'agriculteurs**
- ▶ **Accompagner une agriculture multi-performante qui concilie transition agro-écologique et compétitivité**
- ▶ **Soutenir les labels de qualité, l'innovation et l'excellence des races et produits régionaux**
- ▶ **Privilégier l'achat local dans les cantines des lycées**
- ▶ **Dynamiser les zones rurales et accompagner les projets locaux**

\* source Régions de France - fév 2025

# ARTICLE 13 DE LA CONSTITUTION : MÉCANISMES DE LA NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL

Les mandats de trois membres du Conseil Constitutionnel (CC), dont celui du Président Laurent Fabius, arrivent à leur terme le 7 mars. Richard Ferrand, Laurence Vichnievsky et Philippe Bas prendront leur fonction le 8 mars. Ce renouvellement est un enjeu important pour l'institution mais également pour les rapports entre les différents pouvoirs.

Surnommés « les Sages », les membres du CC sont parfois qualifiés de « Gouvernement des juges » lorsque le CC censure le pouvoir législatif. Pour le doyen Vedel, le CC a droit à « la gomme », et non « au crayon ». Il est aujourd'hui un des garants de notre Etat de droit, le plaçant au centre de la protection des libertés publiques. Ses décisions juridiques ont un impact hautement politique. Rien que ces deux dernières années, il a dû se prononcer sur des sujets sensibles, comme la loi de financement de sécurité sociale rectificative sur les retraites, la loi immigration ou différentes demandes de référendums d'initiatives partagées.

## Evolution du rôle du CC

Le rôle du CC a beaucoup évolué depuis sa création dans la Constitution de 1958 par Michel Debré, l'ancien premier ministre du Général De Gaulle et le comité chargé des travaux préparatoire. Outil de parlementarisme rationalisé, le CC devait s'assurer que le Parlement respecte le domaine de la loi (article 34 de la Constitution), n'empiétant pas le domaine réglementaire (article 37). Puis dans sa décision du 16 juillet 1971 (n°71-44 DC), le CC élargit son champ de compétence et devient garant des droits et libertés fondamentaux, en reconnaissant le principe de liberté d'association, contenu dans la loi de 1901, comme un principe fondamental reconnu par les lois de la République. Depuis lors, pour exercer son contrôle sur la constitutionnalité des lois, le CC ne se fonde plus uniquement sur la Constitution mais également sur son préambule (la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789, ainsi que les droits économiques et sociaux inscrits dans le préambule de la Constitution de 1946). Ce « bloc de constitutionnalité »<sup>1</sup> intègre par la suite la charte de l'environnement de 2004. L'ouverture de la saisine a priori aux oppositions (60 députés ou 60

sénateurs) en 1974 renforce encore son rôle. Avec la réforme constitutionnelle du 23 juillet 2008, le justiciable peut saisir a posteriori le CC lors de la procédure de la question prioritaire de constitutionnalité (QPC).

## Missions du CC

Le CC peut statuer sur la conformité des lois à la Constitution (article 61 de la Constitution) a priori (avant promulgation de la loi) ou a posteriori (QPC). Il veille également à la régularité des élections du Président de la République et des parlementaires, ainsi qu'à celle des opérations de référendum. Il émet aussi des avis, notamment en cas de vacance du pouvoir ou d'application de l'article 16 de la Constitution (qui accorde des pouvoirs exceptionnels au Président de la République). Selon l'article 62 de la Constitution : « les décisions du CC ne sont susceptibles d'aucun recours. Elles s'imposent aux pouvoirs publics et à toutes les autorités administratives et juridictionnelles ».

## Composition du CC

Le CC est composé de 9 membres, nommés pour 9 ans (de façon non reconductible) par le Président de la République, et les Présidents des deux assemblées en raison pour chacun d'une nomination tous les 3 ans. Depuis la révision constitutionnelle du 23 juillet 2008, la procédure de nomination des membres fait intervenir pour avis la commission des lois constitutionnelles de chaque assemblée. S'ajoutent également les membres de droit (article 56 de la Constitution) : les anciens Présidents de la République. Le Président Nicolas Sarkozy a fait le choix de ne plus y siéger à partir de janvier 2013. De même pour le Président François Hollande. Se posera la question de ce que fera le Président Emmanuel Macron lorsque son mandat sera fini.

## Procédure de nomination de l'article 13 de la Constitution

La révision constitutionnelle du 23 juillet 2008 a modifié le dernier alinéa de l'article 13 de la Constitution qui prévoit aujourd'hui que : « le pouvoir de nomination du Président de la République s'exerce après avis public de la commission permanente compétente de chaque

assemblée. Le Président de la République ne peut procéder à une nomination lorsque l'addition des votes négatifs dans chaque commission représente au moins trois cinquièmes des suffrages exprimés au sein des deux commissions. La loi détermine les commissions permanentes compétentes selon les emplois ou fonctions concernés. »

Cette réforme a renforcé les droits du Parlement, avec la possibilité de s'opposer à une nomination par un vote au trois cinquièmes des suffrages exprimés. On voit clairement la place centrale du Parlement dans les nominations, avec la situation institutionnelle actuelle. Le Président de la République ne détient de majorité ni au Sénat ni à l'Assemblée nationale.

La loi du 23 juillet 2010 précise les conditions dans lesquelles les commissions permanentes compétentes rendent leur avis. L'article 3 prévoit que dans le cas des nominations des membres du CC la commission permanente saisie doit être la commission chargée des lois constitutionnelles. Celle-ci nomme un rapporteur, puis procède à une audition publique, dans un délai raisonnable, au moins huit jours après que le nom de la personne dont la nomination est envisagée ait été rendu public. Cette audition est l'occasion pour les parlementaires de la commission d'interroger le candidat sur la manière dont il conçoit son futur rôle et la façon dont il entend remplir ses nouvelles fonctions. La commission procède ensuite à un vote à bulletin secret au terme de l'audition. Aucune délégation n'est admise. Lorsque la nomination de la personnalité requiert un vote dans les commissions de l'Assemblée nationale et du Sénat, le dépouillement se fait concomitamment.

Les trois candidats proposés par le Président de la République, la Présidente de l'Assemblée nationale et le Président du Sénat ont été auditionnés mercredi 19 février par les commissions des lois de l'Assemblée nationale et du Sénat, suivi du vote.

## Candidature de Richard Ferrand

Le Président actuel est Laurent Fabius. Il a été nommé par le Président de la République François Hollande le 19 février 2016. Il a une voix prépondérante en cas de partage des votes sur la décision.

Les nominations effectuées par le Président de la

République sont soumises à l'avis de la commission permanente des lois de chaque assemblée et le Président ne peut procéder à une nomination lorsque l'addition des votes négatifs dans chaque commission représente au moins trois cinquièmes des suffrages exprimés au sein des deux commissions. Cette procédure peut bloquer le candidat.<sup>2</sup>

Le choix de présenter Richard Ferrand, ancien Président de l'Assemblée nationale et proche d'Emmanuel Macron, a suscité des réserves, notamment à gauche. Pendant son audition, le candidat a notamment été critiqué par les parlementaires de gauche mais également des députés de la Droite Républicaine sur sa formation juridique trop limitée (deux ans de droit) ou encore des suspicions de connivences personnelles avec le Président de la République. Richard Ferrand a répondu qu'il était « un homme libre », « serviteur de la République », excluant la possibilité d'un troisième quinquennat d'Emmanuel Macron et promettant « d'éviter un gouvernement des juges ». Concernant les votes, la commission des lois à l'Assemblée nationale compte 73 membres dont 26 du socle commun mais les 6 DR avaient annoncé voter contre cette nomination. Résultat du vote : 72 votants (il manquait un député du groupe écologiste), 57 se sont exprimés, 25 ayant votés pour et 32 contre. Pour la commission des lois au Sénat qui comportent initialement 49 membres, 44 sénateurs ont voté, 40 se sont exprimés, 14 ont

voté pour et 26 contre. La somme des contre (Assemblée et Sénat) était de 58 alors qu'il fallait 59 parlementaires pour arriver à la majorité des 3/5 exprimés. Le Parlement a donc donné un avis favorable à cette nomination à une voix près.

L'abstention du groupe RN a fait couler beaucoup d'encre, car elle a été un atout déterminant pour le candidat. En outre, le « socle commun », participant à un même gouvernement, n'a pas pour autant voté d'un seul bloc pour le candidat du Président.

### Candidatures de Laurence Vichnievsky et de Philippe Bas

Deux autres mandats, ayant débuté en 2016, s'achèvent : Michel Pinault, nommé par le Président du Sénat et Corinne Luquiens, nommée par le Président de l'Assemblée nationale. Les membres seront remplacés par l'ancien ministre et ancien Président de la commission des lois du Sénat Philippe Bas, sénateur (LR) et l'ancienne députée (MoDem) du Puy-de-Dôme Laurence Vichnievsky, magistrate honoraire, ancienne première juge d'instruction au pôle économique et financier du Tribunal de grande instance de Paris. Les nominations effectuées par le président de chaque assemblée sont soumises au seul avis de la commission permanente compétente de l'assemblée concernée.<sup>3</sup>

Le vote au Sénat n'a été qu'une simple formalité, la commission des lois ayant donné son accord massif : il a obtenu 36 votes pour et seulement 2

votes contre parmi les suffrages exprimés. A l'Assemblée nationale, cela a été un peu plus compliqué mais la candidate de Yaël Braun-Pivet a eu un avis favorable : elle a obtenu 28 voix pour et 22 contre.

La nomination des trois membres dont Richard Ferrand à la présidence du CC a été entérinée le vendredi 20 février au Journal Officiel. Le prochain renouvellement n'interviendra qu'en 2028, soit après les élections sénatoriales de septembre 2026, l'élection présidentielle de 2027 et peut être d'éventuellement élections législatives anticipées.

Cette nouvelle composition qui a débuté le 8 mars pourra avoir un impact direct sur les décisions que le CC va prendre, notamment sur la question de l'inéligibilité de Marine Le Pen aux prochaines élections présidentielles, ou encore la possibilité pour le Président de la République d'utiliser l'outil référendaire de l'article 11 de la Constitution. Les nouveaux membres vont devoir faire preuve d'impartialité et non d'appréciation discrétionnaire dans leur décision afin de ne pas risquer d'entacher la crédibilité de l'institution. ●

<sup>1</sup> Pour retrouver la genèse de cette expression doctrinale [www.conseil-constitutionnel.fr/publications/titre-viii/la-genese-du-bloc-de-constitutionnalite](http://www.conseil-constitutionnel.fr/publications/titre-viii/la-genese-du-bloc-de-constitutionnalite): «Avant que Louis Favoreu ne systématiser et conceptualiser la notion dans les mélanges Eisenmann en 1975, Claude Émeri avait lancé la formule à la Revue de droit public pour la première fois en 1970».

<sup>2</sup> Il est arrivé pour la première fois que le candidat du Président de la République soit retoqué sur une nomination de l'article 13 : le 12 avril 2023, le Parlement choisissait de retoquer la candidature, proposée par le président de la République, du maire de Charleville-Mézières, Boris Ravignon, à la tête de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe).

<sup>3</sup> Une nomination proposée par le président de l'Assemblée nationale (avant même d'avoir une Assemblée morcelée), Claude Bartolone, avait déjà été retoquée le 14 janvier 2015. Fabrice Hourquebie avait alors rassemblé les trois cinquièmes des voix contre lui et n'a pas pu siéger au Conseil supérieur de la magistrature.

### Votes concernant Richard Ferrand, candidat du Président de la République Emmanuel Macron

	Assemblée nationale	Sénat	Total
Membres	73	49	122
Votants	72	44	126
Exprimés	57	40	97
Pour	25	14	39
Contre	32	26	58 (seuil des 3/5e : 59)
Abstention, blanc ou nul	15	4	19

### Votes concernant Laurence Vichnievsky, candidate de la Présidente de l'Assemblée nationale Yaël Braun-Pivet

	Assemblée nationale
Membres	73
Votants	65
Exprimés	50
Pour	28
Contre	22 (seuil des 3/5e : 30)
Abstention, blanc ou nul	15

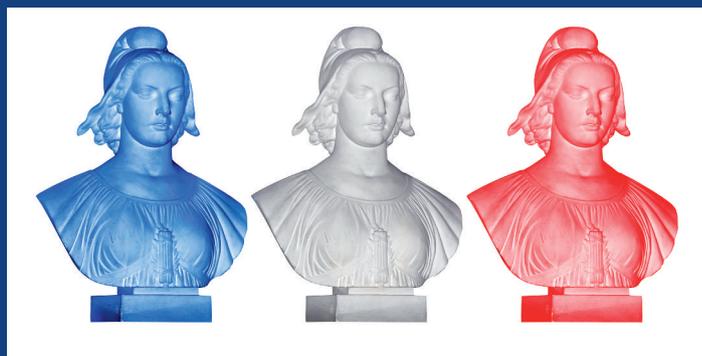
### Votes concernant Philippe Bas, candidat du Président du Sénat, Gérard Larcher

	Sénat
Membres	49
Votants	41
Exprimés	38
Pour	36
Contre	2 (seuil des 3/5e : 23)
Abstention, blanc ou nul	0



**Mélody Mock-Gruet**  
Docteure en droit public

# MISMISSIONS NOVATIONS EFFECTIONS



## Sommaire

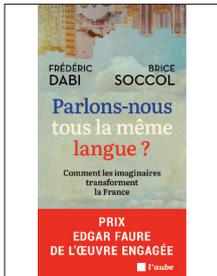
- 47 Gouvernement
- 50 Parlement
- 51 Corps d'État
- 52 AAI, Conseil régional
- 53 Conseils départementaux, communes
- 54 Préfectures
- 56 Santé
- 57 Affaires publiques
- 58 Autres Mouvements



**Anne-Charlène BEZZINA.**  
**« Cette constitution qui nous protège ».**  
 Éditions XO

on le Gouvernement ? À quoi sert vraiment le Sénat ? En quoi le Conseil constitutionnel est un rempart ? ●

Dans ce livre qui se lit comme un roman, Anne-Charlène Bezzina reprend l'intégralité du texte de la Constitution, en raconte l'histoire, en éclaire les grandes dispositions. Ce livre offre des réponses précises à toutes nos interrogations. Quels sont les véritables pouvoirs du Président ? Peut-on le destituer ? Quelle est la marge d'action d'un Premier ministre ? Comment renverse-

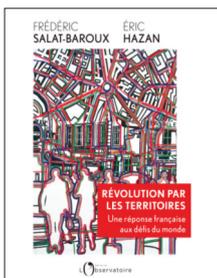


**Frédéric DABBI, Brice SOCCOL.**  
**« Parlons-nous tous la même langue ?**  
**Comment les imaginaires transforment la France ».**  
 Éditions de l'Aube

diverge selon l'endroit de France où l'on habite. La géographie n'est pas seulement mère de l'histoire, elle l'est aussi du présent et de l'avenir. Dans une telle situation, le discours politique peut-il encore proposer un récit collectif ? Pour y voir plus clair, écoutons les imaginaires associés à ces enjeux qui vont façonner la France de demain – c'est plus que jamais une nécessité... ●

La France est un pays qui semble déchiré. Et si l'on allait interroger les imaginaires de nos concitoyens pour comprendre les raisons de ces fractures ? Comment, à l'échelle d'une commune rurale, d'une petite ville ou d'une métropole, des Français s'expriment-ils sur les services publics, la santé, le climat, la qualité de vie, l'identité ou la souveraineté ?

Derrière ces mots, qui constituent des questions quotidiennes, des imaginaires très différents sont mis au jour. Tout se passe comme si notre langue n'était commune qu'en façade, mais ce qu'elle signifie

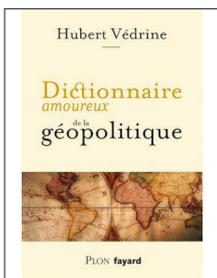


**Frédéric SALAT-BAROUX, Éric HAZAN.**  
**« Révolution par les territoires. Une réponse française aux défis du monde ».**  
 Éditions de l'Observatoire

ils dessinent les voies d'un sursaut collectif : vivre mieux à partir des territoires, de nos terroirs, sans rien abandonner de nos ambitions individuelles, nationales et mondiales. Un plaidoyer pour concilier enracinement et ouverture au monde, tradition et innovation. Une réflexion stimulante sur l'avenir de notre démocratie et la maîtrise de notre destin collectif. ●

Dans ce passionnant et vibrant manifeste, Frédéric Salat-Baroux et Éric Hazan posent un diagnostic sans concession : l'Occident, concurrencé, vacille et voit son unité même remise en question par le projet Trump-Musk ; l'Europe est distancée après avoir raté la première révolution technologique ; la France est en crise morale, en quête de sens et désormais menacée de « tiers-mondisation » économique.

Entre l'impasse actuelle et les extrémismes, les auteurs proposent une vision, une promesse enracinée dans ce qui reste notre force : les territoires, la Ve République, la taille critique de l'Europe. À la condition que nous soyons au rendez-vous de la seconde révolution technologique, celle de l'intelligence artificielle. Proposant un nouvel équilibre institutionnel, démocratique et social fondé sur une hyper-décentralisation,

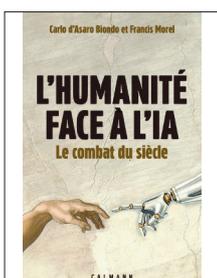


**Hubert VÉDRINE.**  
**« Nouveau dictionnaire amoureux de la géopolitique ».**  
 Éditions Plon

monde d'aujourd'hui : mondialisation, pandémie, flux démographiques, révolution numérique, compétition des puissances. Enfin, les futurs possibles issus des mouvements tectoniques qui secouent plus que jamais les principaux acteurs mondiaux. ●

Plus de 250 pages inédites : guerre en Ukraine, attaque terroriste du 7 octobre et guerre à Gaza, élection américaine, rôle diplomatique de la Chine... : la riche actualité internationale depuis ces trois dernières années a rendu nécessaire ce Nouveau Dictionnaire amoureux de la géopolitique, une édition augmentée et actualisée.

"Ma conviction est qu'on ne peut pas décrypter notre monde, et se préparer à celui qui vient, enrayer ses menaces, renforcer ses potentiels, si on n'embrasse pas en permanence ces deux niveaux : les forces globalisantes et uniformatrices, et les forces qui y résistent, les perspectives nouvelles, les menaces anciennes ou récentes. C'est à partir de là que j'ai choisi les entrées de ce Nouveau Dictionnaire amoureux pour tenter d'appréhender cette matière en fusion qu'est la géopolitique."

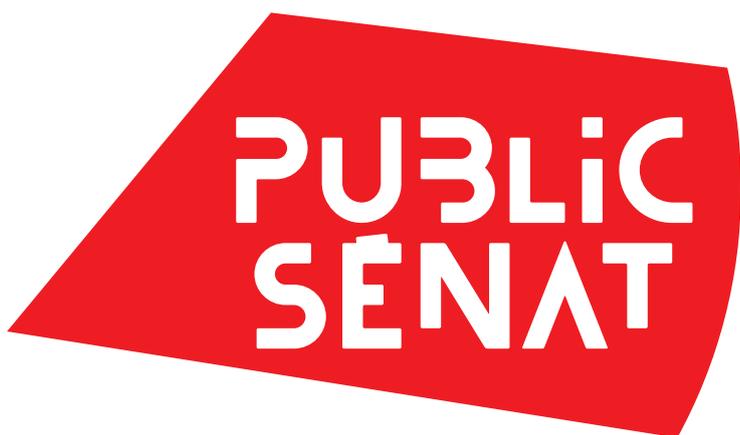


**Carlo d'ASARO BIONDO, Francis MOREL.**  
**« L'humanité face à l'IA, le combat du siècle ».**  
 Éditions Calmann-Lévy

Le développement de l'IA ne doit rien au hasard. Pour en saisir les ressorts, cet essai riche et percutant nous invite à analyser les logiques qui sont à l'œuvre depuis plus de cinquante ans dans la Silicon Valley et interroge à travers des anecdotes vécues les visions et les méthodes des acteurs du numérique aujourd'hui. ●

Leur première rencontre, en 2010, n'a duré que quelques minutes. Le temps pour Francis Morel, alors patron de presse, de claquer la porte d'une réunion avec Google, représenté par son directeur pour l'Europe, Carlo d'Asaro Biondo. Contre toute attente, un dialogue fécond s'est ensuite tissé entre eux sur Internet et la déferlante de l'intelligence artificielle. Ce livre en est le résultat. Incarnant ainsi les deux côtés de la force, ils rassemblent ici leur vision d'acteurs de cette révolution numérique, depuis ses débuts jusqu'à

l'irruption de l'IA. Méconnue il y a encore deux ans, l'IA est désormais de toutes les conversations. Demain, ses usages nous concerneront tous. Les auteurs nous donnent, non sans humour, les outils pour imaginer comment nous allons évoluer en tant qu'individus et en tant qu'espèce. C'est vital : comprendre nous permettra d'agir plutôt que de subir.



# Regarder la différence

**Apprendre - Comprendre - Découvrir.**

Canal 13 de la TNT - [publicsenat.fr](http://publicsenat.fr)



1875 | 2025

# LES 150 ANS DU SÉNAT DE LA RÉPUBLIQUE

JANVIER - DÉCEMBRE 2025

RETROUVEZ TOUT LE PROGRAMME DES 150 ANS DU SÉNAT DE LA RÉPUBLIQUE

